



Ordre du jour du Conseil Municipal du 11 mai 2023

ORDRE DU JOUR:

Débat sur la poste

FINANCES

- 1 Bilan de la politique foncière 2022 ;
- 2- Budget Général 2022 (M14) : Bilan des actions de formation des élus 2022 ,
- 3- Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2022 (M4) : Approbation du compte de gestion 2022 ;
- 4- Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières» 2022 (M4) : Approbation du compte administratif 2022 ;
- 5- Budget Général 2022 (M14) : Approbation du compte de gestion 2022 ;
- 6- Budget Général 2022 (M14) : Approbation du compte administratif 2022 ;
- 7- Budget Général 2022 (M14) ; Affectation du résultat 2022 ;
- 8 -Budget Général 2023 : Attribution de subventions aux associations ;
- 9 -Budget Général 2023 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Bretagne-Vivante ;
- 10- CARENE : Protocole d'accord d'indemnisation suite à la fermeture de la piscine de DONGES ;
- 11- CARENE : Convention de mise à disposition d'un e-archiviste ;
- 12- SDIS : Convention de disponibilité d'un agent communal sapeur-pompier volontaire ;

URBANISME - TRAVAUX

- 13- Demande d'accord relative à l'extension du PEAN de l'Immaculée à Saint-Nazaire sur les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac et Donges ;
- 14- Secteur rue des Ecoles - avenue des Herlains : Instauration d'un périmètre de prise en considération,
- 15- Demande de subvention au Département au titre des amendes de police 2022 ;

RESSOURCES HUMAINES

- 16- Approbation de la convention relative à l'intervention de l'agent en charge de la fonction d'inspection
- 17- Création de postes permanents et mise à jour du tableau des effectifs ;

DIVERS

- 18- Désignation de référent(s) déontologue(s) ,
- 19- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L 2122-22 du CGCT) ;
- 20- Questions diverses.

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du trois mai deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 25

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Madame LECAMP Yveline – Monsieur RIAUD Didier – Madame PIRAUD Monique – Monsieur LETILLY Tony – Mesdames BOSSE-PERUS Viviane – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique – Monsieur DUVAL Cédric – Madame MINGOT Aurélie – Monsieur GIRARDEAU Alain – Madame MARTIENNE Alice – Messieurs FROCRAIN Frédéric – OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas – Madame BRICHE Pascaline – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame DAVID Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent – PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain.

Etaient excusés avec pouvoirs : 2

Monsieur ROULET Jean-Paul (procuration à Monsieur RIAUD Didier)
Madame ROYER Carine (procuration à Monsieur CHENEAU François)

Etaient excusées : 2

Mesdames ROQUET Christelle - PIED Magalie.

Secrétaire de séance : Monsieur FROCRAIN Frédéric.

Monsieur le Maire

Vous avez reçu le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 30 mars. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations ? Non. Donc, nous considérons que ce procès-verbal est adopté à **l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire

Avant de passer à l'examen des questions à l'ordre du jour, je voudrais revenir sur un événement qui fait beaucoup parler, à juste titre, et dont j'ai déjà parlé lors du précédent Conseil Municipal, puisque nous avons appris la démission de Yannick MOREZ, Maire de Saint-Brévin et Président de la Communauté de Communes Sud-Estuaire. Il a démissionné hier auprès du Préfet de Loire-Atlantique, suite aux violentes agressions, inqualifiables, dont il a été victime, au courant du mois de mars. Cette démission fait beaucoup parler, puisque Yannick MOREZ avait parlé d'un manque de soutien de l'État, suite aux agressions et aux menaces dont il a été victime.

Je crois le savoir, et Vivianne BOSSE-PERUS le sait aussi, puisqu'elle est allée à une réunion des élus de Loire-Atlantique, sur le thème des violences contre les élus ou des agressions contre les élus. Malheureusement, Yannick MOREZ n'est pas le seul. Il y en a eu d'autres, le Maire de Rezé, malheureusement, a commis un geste, suite à des violentes menaces dont il était l'objet. Je ne sais pas si l'enquête a avancé.

Il y en a eu d'autres, en Loire-Atlantique, la Maire de Vue : Nadège PLACE. Il y a eu le Maire du Pouliguen : Norbert SEMAMA qui a été agressé physiquement. Il y a eu le Maire de Sion-les-Mines... Enfin, il y en a malheureusement de plus en plus. Et, pour parler de la proximité de notre Département, il a eu le Maire de PENESTIN aussi. Vous avez dû voir dans la presse, la campagne dont il a été l'objet.

Nous voyons que ces violences verbales, physiques, ces menaces contre les élus tendent à se développer, que la démission de Yannick MOREZ démontre que la protection n'est pas suffisante ou le soutien de l'État et de ses représentant n'est pas suffisant pour aider les élus à faire face à ces situations.

Je pense que c'est un moment grave que nous vivons. Parce que, si on ne protège pas les élus, quelles que soient les critiques que l'on puisse leur faire. Bien sûr, on a le droit de les critiquer, comme on a le droit de critiquer tout le monde. Ce n'est pas cela qui est en cause. Mais, quand on passe de la critique à la menace, voire la menace de mort, aux gestes violents, aux agressions physiques et ensuite, aux destructions, puisqu'on a mis le feu à sa maison et à ses voitures, je pense que l'on passe un degré. Il y a des gens qui expriment ou se défoulent par une haine contre des personnes qui sont des personnes, comme les autres, qui sont des personnes qui peuvent avoir aussi leurs sentiments, leur famille, leurs blessures intimes.

Je pense que c'est très grave, puisque ce n'est pas un élu ou une personne seulement qui est en cause, c'est la Démocratie qui est en cause. Et moi, je dis que, si certains cherchent à justifier l'agression de Yannick MOREZ ou l'agression d'un autre élu, quel que soit le motif, cela veut dire qu'ils estiment qu'il y a des violences contre les élus qui seraient admissibles et cela veut donc dire que toutes les violences seraient admissibles, puisque c'est chacun qui va se faire juge de sa « bonne » violence, en estimant que les autres n'ont pas le droit...

Là, nous arrivons dans une situation qui va ressembler à l'anarchie, où cela sera la lutte de tous contre tous, et au final, eh bien, l'on risque d'avoir un « retour de flamme » très fort, comme disent les Américains : un « backlash » et là, eh bien ceux qui auront contribué à salir les mandats, les élus et le système démocratique, s'en repentiront, parce qu'ils n'auront plus d'élus en face d'eux.

Ils auront des fonctionnaires du Parti ou de l'organisation qui sera au pouvoir, qui ne sera pas démocratique. Ils auront un « Gauleiter » nommé par un « Führer » ou un « Commissaire du Peuple », nommé par un Soviet, et là, nous ne serons plus en Démocratie et là, nous savons ce qu'il en est... C'est très grave. Nous avons vécu des choses dans le passé, enfin, nos prédécesseurs ont vécu des choses dans le passé et je ne voudrais pas que nous retombions dans les mêmes ornières que celles qu'ont vécues les Français et les autres Européens, dans les années 1930.

Mais, l'Histoire se répète, et nous devons en tirer les leçons et défendre, coûte que coûte, le dialogue, la Démocratie et le respect des autres contre la violence et la haine. Il n'y a pas de haine légitime. Les haines sont toutes à exclure, inqualifiables, parce que, sinon, je vous ai dit ce qu'il va nous arriver. Voilà ce que je voulais dire, en ce début de Conseil Municipal.

Monsieur Vincent MIAULT

Moi, je m'associe complètement à ce que vous venez de dire. Je voulais juste, malheureusement, allonger la liste des actions qui sont à signaler contre les élus.

Parce que Cédric DUVAL, ici présent, qui fait partie de la Commission Syndicale, il y a 15 jours de cela, a été pris en otage, ni plus, ni moins, avec d'autres élus, pendant une réunion d'informations par des usagers du Marais, pour ne pas les nommer « des chasseurs ». Il faut s'imaginer, d'après ce que l'on m'a dit, 100 à 150 chasseurs qui sont venus vociférer leur haine, parce que les niveaux d'eau ne leur plaisaient pas. Et, pour arriver à sortir, sans crainte, les élus ont été obligés de leur dire ce qu'ils avaient envie d'entendre et cela, c'est inacceptable.

Donc, cela peut arriver, même à des élus, comme à Cédric, et je sais qu'il a été marqué par cet événement-là et ces faits-là aussi, il faut les condamner.

Monsieur le Maire

Je m'associe à 100 % à ce que vous dites, Monsieur MIAULT. J'en ai parlé avec des élus du SBVB, parce qu'il y a des liens entre la Commission Syndicale et le SBVB. Il y a des minorités violentes qui essaient de monopoliser la parole et de s'imposer, face aux élus qui représentent les citoyens.

Il ne faut pas laisser ces minorités agissantes, parce qu'elles ne sont que des minorités, et je suis d'accord avec vous, Monsieur MIAULT, il faut combattre ces minorités violentes, puisque derrière, il y a une majorité silencieuse qui désigne des représentants et qui incarne la volonté générale. Malheureusement, plus on sait que l'on est minoritaire et que sa cause est minoritaire, plus on est violent.

Vous avez raison, Monsieur MIAULT, sur les chasseurs, c'est un très bon exemple. Je n'ai rien à rajouter et je m'associe totalement à ce que vous dites. Malheureusement, ce n'est pas la première fois à la Commission Syndicale. Je me souviens que, sur le précédent mandat, Rémy KLEIN, qui était syndic avant Cédric, avait dû sortir de la Mairie de Saint-Joachim par la petite porte, un soir où il y avait encore les mêmes perturbateurs, pour les mêmes motifs, dans les mêmes lieux quasiment. Voilà donc les choses...

Nous ne pouvons pas nous habituer à cette démarche, parce que, sinon c'est le groupe le plus nombreux qui fera la loi. Ce n'est pas le groupe le plus nombreux qui fera la loi, ce sont les citoyens qui s'expriment par leurs représentants ou par les référendums qui font la loi, et personne d'autre.

Merci, Monsieur MIAULT, pour votre contribution.

Monsieur le Maire

Je vous propose de passer plus prosaïquement à l'examen de l'ordre du jour des questions. Nous n'avons pas mal de questions financières et je vais laisser la parole à Chantal GUINARD, pour la première question qui est le bilan de la politique foncière 2022.

Madame Chantal GUINARD

Tout d'abord, bonsoir à tous...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Monsieur le Maire, je vois que dans cette assemblée, il y a beaucoup de gens qui sont là pour un sujet. Ne pourrait-on pas commencer par le sujet de la Poste. Est-ce que l'on pourrait faire un point sur ce sujet qui est quand même important ?

Monsieur le Maire

Ecoutez, si Chantal GUINARD est d'accord ?

Madame Chantal GUINARD

Oui. Nous entrons dans le « vif du sujet ».

Monsieur le Maire

J'avais prévu d'intervenir en fin de Conseil Municipal. Donc, cela me permet d'intervenir en début de Conseil Municipal, ce qui ne change rien.

Vous avez dû voir, peut-être, sur les réseaux sociaux, un communiqué qui est paru et qui annonce qu'il s'est passé pas mal de choses ces jours derniers. Donc, je vais essayer de vous en rendre compte.

En résumé, la Poste de Donges, dont la fermeture était annoncée par la Direction, à une date précise, qui était le 5 juin 2023, ne va pas fermer à cette date-là et nous espérons qu'elle ne fermera pas à une date ultérieure.

Elle ne va pas fermer, pour plusieurs raisons. Tout est dit dans le communiqué, mais je vais le réexpliquer. Nous avons travaillé sur le sujet et nous avons estimé qu'il fallait réengager des discussions, réengager des échanges, à la suite du seul échange que nous avons eu, avec Viviane BOSSE-PERUS, au mois de février, avec les représentants de la Poste.

A la suite de cela, il nous est apparu qu'un certain nombre d'hypothèses crédibles n'avaient pas été étudiées, dont je vais reparler, qu'un certain nombre d'arguments qui étaient exposés n'étaient pas légitimes ou étaient parfaitement contestables, voire de mauvaise foi. Et surtout et enfin, que, sur le plan formel, sur le plan de la procédure, la Poste avait manqué à ses obligations, en ne respectant pas les règles qui sont définies lorsqu'elle veut faire évoluer ou supprimer un Bureau de Poste dans une Commune.

A la suite de cela, j'ai donc eu un nouvel échange avec les représentants de la Poste et ils ont constaté, qu'effectivement, ils n'avaient pas respecté cette procédure, et moi, je leur ai dit que, par conséquent, il fallait que nous recommencions à en discuter. Il ne s'agit pas de « couper les ponts », il s'agit de rediscuter sur d'autres bases.

Pourquoi sur d'autres bases ? Parce que les bases qu'ils m'avaient exposées allaient toutes dans le même sens. Le même sens, c'est de dire : « Nos chiffres révèlent qu'il y a de moins en moins de fréquentation du Bureau de Poste de Donges, qu'en conséquence, il y a un départ des usagers vers d'autres modalités d'accès aux services, notamment ce qui est leurs « dada » : internet, la dématérialisation, le numérique, et que de ce fait, il n'y avait pas forcément de perte à basculer vers un mode dégradé de service postal, puisque, pour eux, cette baisse de fréquentation, depuis 2018, traduisait la nécessité de bouger.

Alors, je leur ai fait, dernièrement, un certain nombre de remarques. Je leur ai demandé si la baisse de fréquentation qu'ils constataient, n'était, tout simplement, pas la conséquence de la dégradation des horaires d'ouverture qu'ils ont appliqués, à plusieurs reprises, depuis 2019, puisque, moins il y a d'heures d'ouverture, moins il y a d'usagers. Quand le Bureau de Poste est fermé tous les après-midis, toutes les personnes qui ont besoin d'aller à la Poste, l'après-midi, elles sont obligées d'aller ailleurs, c'est évident.

Donc, plus on réduit les heures d'ouverture, plus on réduit l'accès, et on oblige, on contraint, ceux qui peuvent, à faire un déplacement pour aller, soit à Montoir, soit à Savenay, Pontchâteau ou autre... Forcément, que l'on a moins d'usagers, puisque l'on fait exprès de réduire l'offre.

Et puis, ce n'est pas tout. D'un autre côté, nous avons un conseiller financier pour la Banque Postale, qui ne vient plus depuis un an et demi. Donc, évidemment, les gens, qui ont besoin d'un service à la Banque Postale, n'ont plus accès à un conseiller financier. Là encore, on réduit le service et l'on s'étonne, après, que la demande n'est plus là, mais, le service s'est dégradé.

Alors, plus on dégrade le service, plus on réduit la demande et cela justifie, qu'ensuite, on réduise le service. C'est un cercle vicieux, c'est un cercle sans fin, c'est évident.

Autre question que j'ai posée : « Peut-on m'expliquer, compte tenu de la dynamique démographique de la Ville de Donges, de l'augmentation de la population depuis 2006, j'ai fait les calculs, la population a augmenté de plus de 27 %, près de 28 %, d'après les chiffres de l'INSEE, avec 28 % d'augmentation de la population de Donges, donc une forte croissance qui ne se dément pas, peut-on m'expliquer, (moi je n'ai rien contre Montoir, je l'ai déjà dit), mais, pourquoi le Bureau de Poste de Montoir reste ouvert les matins et les après-midi, 27 heures ? ».

Montoir, je vous le rappelle, ils ont 7 100 habitants, plus de 1 000 habitants de moins que chez nous, et le Bureau de Montoir est beaucoup plus ouvert. Le Bureau de Poste de Trignac a fermé au premier janvier, nous le savons. Donc, Trignac, c'est plus de 8 000 habitants, c'est un tout petit peu moins que Donges, 8 100 peut-être. Donc, on ferme dans une Commune de 8 100 habitants, on veut fermer dans une Commune de 8 300 qui va vers 8 400 habitants et on laisse ouvert, dans une commune de 7 100 habitants, qui se trouve entre les deux.

Qu'elle est la logique ? Si c'est une logique démographique, elle est où ? Alors, on me répond : « Mais, ce n'est pas la population qui compte. D'abord, il y a plus de fréquentation à Montoir ». Je leur dis : « Mais, forcément, parce que vous êtes ouvert plus souvent. Les gens de Donges ou de Trignac vont aller à Montoir, puisque vous êtes ouvert. Donc, c'est un argument qui ne tient pas ».

Autre chose, on me dit : « Ah oui, mais il y a le bassin d'emploi. Sur le bassin d'emploi, on rayonnerait sur 3 000 habitants, 3 500 habitants salariés qui travailleraient sur Donges et il y en aurait 10 000 sur Montoir ». Je dis : « C'est un argument qui ne me paraît pas recevable, puisque, s'il y a 10 000 salariés sur le territoire de la Commune de Montoir, ils ne sont pas dans le bourg de Montoir, ils sont beaucoup plus près de Saint-Nazaire, de Méan, de Trignac, que de Montoir. Parce que, la Poste de Montoir, elle est située dans le bourg, donc au « nord » de l'avoie expresse, et elle n'est pas forcément facile d'accès pour quelqu'un qui va travailler sur la zone de Cadréan, ou d'Airbus ou autre... Donc, ce n'est pas recevable, de parler de la proximité du Bureau de Poste de Montoir sur le bassin d'emploi et sur les salariés ».

Alors, en désespoir de cause, on me dit : « Ah oui, mais, il y aurait eu un appel d'offres lancé par le Ministère des Finances, la DGFIP, pour des bureaux de poste chargés de collecter des recettes de régie... Et le Bureau de Poste de Montoir aurait été retenu dans l'appel d'offres du Ministère des Finances ». Quel rapport avec les usagers ? En quoi, un appel d'offres du Ministère des Finances pour des régies, cela peut évoluer, cela justifie que l'on maintienne un Bureau de Poste ouvert, plus qu'un autre ?

Je ne comprends pas cette logique territoriale. Pour moi, elle est opaque. On ferme les bureaux de poste. Alors, je sais bien qu'à terme, il est prévu de passer de 7 000 bureaux de poste à 1 500, sur le territoire français. Donc, cela va justifier beaucoup, beaucoup de fermetures, les unes après les autres. Mais, je ne comprends pas cette logique-là.

Déjà, au niveau des chiffres qu'ils nous ont présentés, il y a des incohérences, des choses qui ne sont pas conformes à la réalité. Ensuite, au niveau de l'offre des services de la Poste. J'ai déjà dit que le conseiller financier ne venait plus, donc on avait un service dégradé.

Mais, il y a un point qui est essentiel, qui a été oublié. Il s'agit des personnes qui n'ont pas de carte de crédit. Il y en a, des personnes souvent fragiles, sous protection judiciaire, tutelle, curatelle, notamment, des personnes qui touchent une petite retraite ou l'allocation handicapée, ou peu importe, un revenu quelconque, qui vont à la Poste en début de mois, retirer des espèces sur leur compte, parce que c'est leur seul moyen de paiement.

C'est leur seul moyen de paiement, et nous le savons bien, parce que, pendant la Covid, Didier RIAUD et Jean-Paul ROULET ont organisé une navette, avec les minibus de la Ville. Pendant la crise sanitaire, le Bureau de Poste de Donges était fermé, ces personnes-là n'avaient plus de quoi subvenir à leurs besoins, elles n'avaient plus de quoi payer, et donc, ces minibus avaient été utilisés pour les emmener dans un guichet resté ouvert. Je crois que c'était Savenay et Pontchâteau, les deux.

Ces personnes-là, nous les connaissons, nous savons qu'elles existent. Si le Bureau de Poste ferme, on ne leur donnera pas, pour autant, une carte de crédit puisqu'elles n'en n'ont pas et il n'y a pas de raison qu'elles en aient. Donc, comment vont-elles faire pour vivre, tout simplement. Il ne faut pas compter que la Ville mette des navettes pour aller vers un autre Bureau de Poste. Ce n'est pas admissible et c'est scandaleux. Donc là, il y a, je pense, un énorme « trou dans la raquette », parce que l'on sous-estime le nombre des personnes en difficulté.

Et puis, derrière cela, j'ai beaucoup parlé, ces derniers temps et ces derniers jours, avec beaucoup de Dongeois, qui sont venus me parler. J'ai répondu à leurs inquiétudes et à leurs questions. Certaines personnes âgées m'ont dit qu'elles étaient très inquiètes et des aides ménagères qui travaillent chez les personnes âgées aussi. Elles m'ont dit qu'elles étaient très inquiètes du devenir de leurs « comptes ccp » à la Poste, au point qu'elles se demandaient, ces personnes âgées, si elles ne devaient pas changer de banque et placer leurs économies ou leurs comptes courants dans une autre banque. Parce qu'elles se disent : « Comment je vais faire ? ». Cela a généré énormément d'inquiétudes.

Nous savons bien qu'en l'absence de guichets, de vrais guichets, avec des gens dédiés de la Poste, nous ne pouvons pas avoir de réponses rassurantes pour ces personnes-là. Je dis « des personnes âgées », elles ne sont pas forcément toutes âgées, mais ce sont des personnes inquiètes par rapport à leurs « comptes ccp » et de quelle façon cela va se passer.

Alors, bien sûr, on va me répondre : « C'est marginal, c'est minoritaire, parce que la plupart des jeunes sont connectés ». Mais, on n'a pas bien compris, je crois, les particularités de la Ville de Donges.

Il y a des particularités qui sont géographiques et d'autres qui sont sociales. La particularité géographique, c'est que nous sommes, et nous ne changerons pas, nous sommes à 15 km du centre-ville de Saint-Nazaire, nous sommes à 15 km des services les plus accessibles et nous n'avons pas une facilité pour y aller. Donc, première chose, c'est la géographie.

Puis, deuxième chose, c'est la contrainte sociale. En début d'année, nous avons donc fait faire une analyse des besoins sociaux, appelée ABS. Cette analyse, qui a été restituée au Conseil Municipal, a révélé un grand nombre de fragilités dans la population, chez nos concitoyennes et nos concitoyens.

L'une d'entre elles, c'est la mobilité, parce que tout le monde n'est pas autonome dans ses déplacements. Il y a des gens qui n'ont pas la possibilité d'avoir leur propre voiture ou un moyen autonome pour se déplacer, qui sont donc dépendants et qui ne peuvent pas aller très loin pour accéder aux services. Ce sont souvent les mêmes personnes qui ont des difficultés à avoir des moyens de paiement. Et donc ces personnes ne pourront pas se rendre dans une autre commune, pour accéder à un service.

Puis, la deuxième fracture, à partir de la fracture de la mobilité, les problèmes de transports et de déplacements, c'est ce que l'on appelle la « fracture numérique ». C'est à dire qu'il y a beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens, comme l'a révélée l'ABS, l'analyse des besoins sociaux, qui n'ont pas accès au numérique. Tout simplement, parce qu'ils n'ont pas la facilité d'usage et, tout simplement, parce qu'ils n'ont pas les outils, non plus. Ils n'ont pas les outils, parce que cela coûte cher.

Il faut acheter un ordinateur, une tablette, un smartphone, comme l'on dit et ils ne peuvent pas le faire ou ils ne savent pas le faire, parce qu'ils sont loin de ces choses-là. Ils voient les choses changer, mais ils n'en ont pas les moyens. C'est une deuxième fracture très importante, au niveau social, dans notre Commune. D'ailleurs, nous travaillons, avec le CCAS et avec d'autres, à aider les personnes en difficulté par rapport au numérique. C'est un enjeu important. Nous en avons déjà parlé dans ce Conseil Municipal, c'est un enjeu important.

Tout cela pour dire, qu'avec une difficulté de mobilité de nombreux habitants, avec une difficulté d'accès au numérique, l'annonce que, maintenant, c'est facile de remplacer le « service au guichet » par un « service sur Internet », c'est un leurre et c'est un mensonge. C'est possible pour certaines personnes, mais pas pour d'autres, se sont toujours les mêmes qui vont être laissés sur le « bord du chemin » et que l'on va « abandonner ».

Face à tous ces constats, nous voyons bien que cette fermeture du Bureau de Poste va au-delà d'une péripétie, malheureusement prévisible, parce que, je rappelle que nous avons déjà voté des motions en mai 2019 et en juin 2021, parce que, déjà en mai 2019, il avait été décidé de fermer la Poste, le lundi, et puis en 2021, il avait été décidé de fermer la Poste, tous les après-midi.

Nous voyons bien que cette évolution ne va pas permettre de maintenir le service essentiel pour beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens, qui sont légitimement inquiets. Je rappelle l'impossibilité d'avoir un moyen de paiement, l'impossibilité de faire ses démarches sur Internet et l'impossibilité de se déplacer dans un Bureau éloigné.

Autre chose, la Poste présente des solutions alternatives, alors que les solutions alternatives qu'elle présente sont, tout simplement, le transfert du service postal ou d'un service dégradé vers des commerces, avec l'argument que les commerces sont ouverts beaucoup plus longtemps dans la journée ou dans la semaine. Donc, on améliore les plages d'ouverture, mais, avec un service qui, forcément, ne peut pas être le même et on ne peut pas prétendre sérieusement que c'est le même. Pourquoi ?

Parce que, le service dans un commerce, déjà, il exclut le retrait d'espèces des personnes. On ne va pas me faire croire qu'un commerçant va donner des espèces à quelqu'un, en accédant au compte bancaire de la personne. Il n'est pas banquier, donc, il ne peut pas le faire. Déjà cela, ce n'est pas possible.

Deuxième chose, je crois qu'à la Poste, les personnes sont assermentées, les commerçants ne sont pas assermentés. Il va y avoir un problème de confidentialité. Quand on va dans un commerce, on va dans un commerce, mais, quand on va à la Poste, c'est différent. Il y a un guichet et il y a une zone d'attente et on respecte. On ne va pas écouter ce qui se passe devant nous. Dans un commerce, les gens font la queue à la caisse et, à côté de la caisse, si l'on crée un guichet, les gens qui vont payer leurs courses entendront tout ce qui se passe au guichet d'à côté. Les commerces étant exigus, il n'y aura pas de possibilités d'y échapper.

Alors, je ne dis pas qu'il faille exclure cette idée définitivement, que dans certains cas, il puisse y avoir une offre supplémentaire, je dis bien, supplémentaire, dans un commerce. Dans une Commune qui, géographiquement, est grande, cela peut avoir du sens, de maintenir le Bureau de Poste, et d'ouvrir des services dans un commerce. Mais, à condition, que cela ne soit pas un prétexte pour fermer le Bureau de Poste. On peut avoir les deux, pourquoi ne pas améliorer l'offre ? Tant qu'on y est. Dans une Commune qui est en pleine croissance, je pense que cela mérite d'être étudié, du moment que le service est maintenu.

Donc, les commerces ne sont pas la panacée. Je sais que c'est ce qui se passe à Trignac. Je crois qu'à Trignac, ce qui a été retenu, c'est le PMU dans le centre-ville, et puis, dans la galerie d'Auchan. Mais, pour autant, je ne suis pas sûr que cela remplace, pour les raisons que j'ai dites, le service qui était celui du Bureau de Poste. C'est la seule alternative qui nous a été proposée, ces transferts vers des commerces.

Pourtant, il y en a d'autres. Il y en a d'autres, qui n'ont pas été examinées, et qui, pourtant, pourraient être étudiées, on peut discuter d'une évolution. Ces derniers temps, j'ai beaucoup travaillé sur le sujet, avec Alice MARTIENNE, qui est ici présente, et d'ailleurs, je la remercie du temps qu'elle a passé pour étudier ces questions importantes et les échanges que nous avons eu.

Il y a une solution qui pourrait justifier le maintien du Bureau de Poste à Donges. Ce serait la mutualisation du local, avec un Espace France Services. L'Espace France Services, c'est une sorte de guichet commun des administrations et des organismes de sécurité sociale qui vient rapprocher le service public dans les zones, moins bien desservies, allons-nous dire, qui va rapprocher le service public de l'habitant, de l'usager, du citoyen, pour lui éviter d'avoir à se déplacer dans des centres-villes, difficiles d'accès.

De plus en plus difficile d'accès, parce que vous le voyez bien, les routes sont des entonnoirs. Nous passons un temps fou. Et puis, tout est fait pour empêcher les gens de rentrer en Ville et d'y rester, d'ailleurs, pour les stationnements, c'est pareil.

Donc, rapprocher le service de l'habitant dans les régions, dans les zones rurales, mais pas seulement, les zones qui peuvent être de périphérie, comme Donges, et qui sont difficiles d'accès.

Donc, ces Maisons France Services ou ces Espaces France Services, cela existe. Cela existe, pas très très loin de chez nous, à Saint-Lyphard. Il y a une mutualisation entre la Poste et puis, ce guichet, où l'on peut avoir les services du Ministère de la Justice, pour les papiers d'identité. Il peut y avoir la Carsat, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, le Service des Impôts, évidemment. Je crois qu'il y a neuf services ou organismes sociaux qui participent à ces Maisons France Services.

Pourquoi pas à Donges ? Je pense que c'est justifié, pour ce que j'ai déjà dit : « La fracture territoriale, la mobilité qui est difficile, l'éloignement et puis, la fracture numérique où beaucoup de nos concitoyennes et de nos concitoyens ont du mal ». Donc, si dans un Espace France Services, ils peuvent se déplacer encore, eh bien là, ils auront une réponse adaptée à leur demande et un traitement confidentiel de leur dossier, à proximité, ce serait un « plus » et ce serait, pour moi, amplement justifié.

Les habitantes et les habitants de Donges manifestent souvent, à juste raison, leur sentiment d'incompréhension, voire de colère, vis-à-vis de l'État, qui ne cesse de réduire la voilure, tout en nous disant que l'on améliore les choses, et en fait, on les dégrade.

Notre position, en périphérie de la Carène, renforce ce sentiment, puisque, encore une fois, nous avons le sentiment d'être loin et que tout est fait pour les cœurs d'agglomération et les centre-ville hyper-connectés et nous, nous avons l'inconvénient de ne pas être dans ce type de configuration. Nous ne sommes même pas hyper connectés, puisque vous connaissez le retard qu'a pris Orange, pour déployer la fibre. Je n'en reparle pas, mais c'est un élément de plus, qui vient en rajouter.

Donc, je crois que l'hypothèse mériterait d'être étudiée, d'une mutualisation entre le maintien de la Poste, j'insiste bien sur le maintien de la Poste, et le partage avec un Espace France Services. Et, c'est dans cette perspective, que j'ai écrit à Monsieur le Sous-Préfet, pour lui présenter cette opportunité et lui demander de bien vouloir me recevoir pour lui présenter les raisons de cette démarche, les avantages et puis, surtout les graves inconvénients que j'ai déjà exposés de l'éventuelle fermeture de la Poste à Donges. Nous ne pouvons pas ne pas examiner cette hypothèse.

J'ai même indiqué, dans un souci de consensus, à Monsieur le Sous-Préfet, que ma démarche n'était pas une démarche personnelle ou politicienne et que, compte tenu du fait que les élus de l'opposition s'étaient exprimés et manifestés sur le sujet, je lui demandais que, s'il acceptait de me recevoir, il puisse y avoir également un représentant de l'opposition à mes côtés, pour bien insister sur le caractère unanime de la revendication.

Voilà ce que j'ai fait auprès de Monsieur le Sous-Préfet. J'attends sa réponse sur cette question-là.

Mais, je voudrais dire qu'en dehors même, de l'Espace France Services, il y a d'autres perspectives de maintien de l'activité postale dans un bureau à Donges, qui n'ont pas encore été discutées, ni même évoquées par les représentants de la Poste. Il y a d'autres choses, mais c'est moins favorable que la mutualisation avec un Espace France Services.

Il y a un système, qu'on appelle celui du « facteur guichetier », qui existe, je crois, dans le Sud-Loire, si je ne me trompe pas, du côté de Paimboeuf et de Saint-Viau, qui permet de maintenir, une partie de la journée, tous les jours, le Bureau de Poste ouvert, avec un facteur qui fait la tournée le matin ou l'après-midi, je ne sais pas, et l'autre partie de la journée, qui va tenir le guichet.

L'avantage étant qu'il peut assurer toutes les prestations de la Poste, avec des garanties de confidentialité de service public et autres... Alors, bien sûr, on va me dire que le nombre d'heures sera forcément limité, par rapport à avant, mais, cela aurait l'avantage de maintenir cette offre.

Voilà ce que j'ai proposé ou ce que j'entends re-proposer aux représentants de la Poste. La situation dans laquelle nous sommes, je vous ai dit que, suite aux échanges, ils ont pris acte qu'ils n'avaient pas respecté la procédure qui a été actée dans un contrat de présence postale territoriale 2023-2025.

L'ironie, c'est que, en même temps que j'ai étudié ces questions, j'ai reçu en mairie, le magazine « Postéo Pays de la Loire ». C'est le magazine de la Poste des Pays de la Loire, de la dynamique citoyenne des Pays de la Loire de la Poste, d'avril 2023, mais je l'ai reçu, il y a huit jours. Dans ce magazine, il est expliqué comment fonctionne le nouveau contrat de présence postale des engagements forts pour les territoires. On nous dit que le rôle du Maire est au cœur du dialogue territorial, c'est conforté, etc... etc...

Donc, ce contrat de présence postale territoriale a été signé, le 15 février dernier, avec les représentants de l'État des différents Ministères, les représentants de la Poste et le Président de l'Association des Maires de France David LISNARD. Alors, ce contrat a été signé le 15 février. Les représentants de la Poste sont venus nous voir, le 16 février et le 16 février, ils n'ignoraient pas que le contrat avait été signé la veille, même s'ils ont beau être venus nous voir après.

Le contrat est signé et il est officialisé. Ce contrat prévoit qu'aucune fermeture ne peut intervenir, c'est l'article 4.1, aucune fermeture de bureau ne peut intervenir, sans que la Poste ait préalablement adressé un écrit au Maire de la Commune, lui laissant un délai de deux mois, pouvant être prolongé d'un mois sur demande, donc deux mois ou trois mois, pour se positionner, face à ce projet.

Cette démarche n'avait pas été respectée. Nous avons vérifié dans les services et nous n'avons rien reçu. Donc, la Poste, si elle persiste dans ses intentions, va devoir respecter ces formalités, et, à la suite de quoi, je me positionnerai, dans le sens que vous avez compris. Mais, avant de formaliser la réponse officielle, si on me pose la question officielle, je devrais faire la réponse officielle.

Je souhaite, évidemment, que cela soit partagé avec les élus de la majorité, mais aussi, de l'opposition, pour que nous puissions faire une réponse commune là-dessus.

Donc, la bonne nouvelle, c'est que la Poste a stoppé, je ne dis pas qu'elle a renoncé, elle a stoppé, suite à mon intervention, sa démarche. L'idée, c'est que l'on construise quelque chose pour convaincre d'autres partenaires, notamment l'Etat ou l'Espace France Services, de maintenir le service public, le service à Donges. Et, pourquoi pas, comme je le disais, améliorer l'offre, en maintenant le bureau de Poste, et s'il peut y avoir autre chose dans un autre quartier de la Commune, très bien. Mais, la base sera de maintenir et d'améliorer l'offre dans le centre-bourg.

Moi, je suis très favorable aux systèmes des Maisons France Services ou des Espaces France Services. Maintenant, il va falloir convaincre les décideurs. On en fait beaucoup de publicité, mais, il ne faut pas que cela reste de la publicité. Il faut que cela se traduise dans le concret, sur notre territoire, qui le mérite largement.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir, là où nous en sommes et vers quoi je pense et je souhaite que nous allions.

Monsieur Vincent MIAULT

Je vais abonder dans le constat, que vous avez fait, des aspects négatifs qu'aurait la fermeture de la Poste à Donges.

Je voudrais simplement revenir sur ce qui s'est passé pendant le bon mois qui s'est écoulé, entre les deux conseils municipaux, parce qu'au sortir du dernier Conseil Municipal, le 30 mars, nous n'avons pas senti l'engouement, que vous avez ce soir, à défendre la Poste.

J'en veux, pour preuve, dans le compte rendu du Conseil Municipal que nous venons de valider, vous dites : « Je crois que nous sommes au-delà de la protestation, puisque nous sommes au stade de la résignation ». Donc, prenons acte de cela, et aussi, des dires de Madame BOSSE-PERUS, qui actait quasiment que deux commerces sur Donges allaient devenir le relais postal.

Il nous a semblé important d'acter, ensemble, les élus de la minorité, des actions pour essayer que cela bouge, parce que nous ne voulions pas en rester là et nous voulions ne rien avoir à nous reprocher.

Ce qui s'est produit, c'est que nous avons commencé par faire une pétition en ligne, qui a marché, certes, qui n'était pas forcément facile à promouvoir, donc elle pouvait être limitée aussi. Nous nous sommes dit qu'il fallait peut-être aller plus loin, qu'il fallait créer un collectif et aller carrément voir les Dongeois, en déposant des pétitions dans les commerces. Nous sommes allés vers les Dongeois, aussi, en tenant une permanence à l'entrée de l'Intermarché. Nous remercions d'ailleurs l'Intermarché de nous avoir accueillis. Nous sommes allés aussi sur le marché, où là, la pétition a été accueillie très favorablement. Il y a très très peu de gens qui ont refusé de signer cette pétition.

Alors, malheureusement, Monsieur CHENEAU, vous n'avez pas signé la pétition. Cela nous a paru étrange. Vous vous en êtes expliqué auprès de moi, puisque c'est moi qui vous ai interpellé pour la signer. Vous m'avez expliqué que, de toute façon, c'était fait, que la Poste allait arriver à ses fins et que cela ne servait à rien de faire des « gesticulations ». Soit, vous aviez cet avis-là, nous, nous n'avions pas le même.

Ensuite, nous avons décidé de faire un rassemblement à la Poste. Le collectif n'a pas de moyens plus que cela, il n'en a même pas du tout, car c'est simplement du bénévolat. Nous avons décidé de faire un rassemblement, en utilisant nos téléphones et en envoyant des messages Facebook ou autres... pour alerter d'un rassemblement à qui voudrait bien y venir.

Je pense que vous n'étiez pas sans savoir que cet événement avait lieu. Vous vous êtes justifié de ne pas être venu, en nous disant que vous n'aviez pas été invité. Alors, moi, je suis désolé, mais nous n'avions invité personne nommément à venir ce jour-là. Il y a des gens, notamment le Maire de Montoir, que l'on ne s'attendait pas à voir venir, qui a trouvé cette manifestation intéressante et qui est venu nous apporter son soutien. Nous avons eu le soutien du Député aussi.

Et, les choses ont commencé à bouger. Nous avons senti qu'il y avait un élan, puisque nous étions arrivés à 1 800 signatures environ, voire presque 2 000 peut-être aujourd'hui. Donc, nous avons senti qu'il y avait vraiment un élan. Nous n'étions sûrs de rien, forcément, au départ. Mais là, nous avons vraiment compris qu'il y avait quelque chose qui se passait.

Je pense que, vous aussi, vous l'avez senti et, surtout Madame MARTIENNE. C'est peut-être aussi pour cela que Madame MARTIENNE, nous le savons, elle ne s'en est pas cachée, a sollicité une entrevue avec un syndicaliste, qui vous a bien expliqué le fait que la Poste n'avait peut-être pas respecté la procédure qu'elle aurait dû respecter

Aujourd'hui, voilà, il y a un collectif qui existe, il ne faut pas le nier et je pense que ce collectif a permis de mettre le « pied dans l'entrebâillement de la porte », pour que les négociations ne s'arrêtent pas. Nous, nous avons vraiment le sentiment que vous aviez « laissé tomber ».

Donc, tant mieux si cela repart, afin que nous puissions parler d'une même voix, parce que le but est le même. Il en va de l'intérêt tous les Dongeois, de conserver une Poste et un Bureau de Poste, digne de ce nom. Pour cela, il faut que l'on arrive à travailler ensemble et que l'on échange plus que cela a été fait. Parce que, franchement, l'atermoiement du début, c'était un peu dommage, et je pense que la Poste s'en est aussi rendu compte.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Monsieur le Maire

Je crois qu'Alice veut intervenir ?

Madame Alice MARTIENNE

Monsieur MIAULT, comment vous dire... « Oui », je suis allée au rassemblement du 29. Je n'étais pas non plus complètement sur le dossier de la Poste mais, enfin, j'ai bien vu qu'il y avait quelque chose qui ne « collait » pas. Et puis, je connaissais, en fait, de nom, Monsieur BLAISE et j'avais réussi à avoir son numéro.

Moi, je pense que s'il y a un « merci » à dire ce soir, de la part de tous, c'est à ce Monsieur, qui était présent au rassemblement que vous avez organisé. Il a, vraiment, tout de suite, été disponible et il a répondu quand je l'ai appelé. Tout de suite, il a acquiescé, en disant qu'il n'était pas dans des querelles de majorité/opposition et qu'il n'était pas là pour cela. Je pense, en effet, qu'il nous a apporté beaucoup, qu'il nous a rendu un gros service. Je me dis, heureusement, il fait partie de ces gens à la Poste, et je pense qu'il y en a dans tous les syndicats à la Poste, qui défendent vraiment.

Alors, « oui », il y a eu cette entremise. Je suis venue au rassemblement et donc, « oui », bien sûr, le rassemblement a eu un rôle, la pétition aussi, je l'ai signée. Monsieur CHENEAU aussi, parce qu'il est le Maire, et qu'à un moment donné, il y a des choses à faire et que c'est lui qui les fait, ce n'est pas quelqu'un d'autre à sa place.

Je crois qu'en disant bien, sur les entrevues qui pourraient avoir lieu à la Sous-Préfecture, sur l'avenir de la Poste, peut-être la Maison France Services, d'y associer un représentant du Collectif et donc, de l'opposition, enfin, pourquoi pas.

Je n'aime pas trop le côté, aussi, où l'on va partir dans quelque chose, un peu comme une sorte de petite « morale » : « Qui sont les bons ? Qui sont les méchants ? Qui a bien fait les choses ? Qui ne les a pas bien faites ? » En l'occurrence, nous arrivons à un résultat qui est plutôt satisfaisant.

Moi, je pense que là, si l'on pouvait éviter les éternelles querelles, mais permanentes, qu'il y a dans ce conseil, qui, pour moi, me sont devenues allergique, ce serait bien et il faudrait plutôt se dire : « Qui représentera justement l'opposition collective ? et si l'on peut, au plus vite, en discuter ensemble et puis, voir comment présenter les choses ? ». Parce que ce genre de rendez-vous, cela se prépare, on n'y va pas comme cela. Nous en sommes là.

Après, la généalogie, je vois bien où elle vous dérange, donc il n'est pas question, là, de rentrer dans ces choses-là. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Nous arrivons à quelque chose qui devrait être intéressant pour les Dongeois. Voilà.

Monsieur le Maire

Je remercie Alice, pour son intervention. Je dis, pour compléter ce qu'a dit Alice, que je n'ai pas l'intention de polémiquer sur le « pourquoi du comment », sur qui est le meilleur défenseur, etc... Ce n'est pas la question.

Je crois, enfin j'espère, que chacune et chacun se réjouit déjà que la démarche soit interrompue, parce que c'est cela qu'il faut retenir en fait. La démarche est interrompue, mais le travail n'est pas terminé, loin de là. Maintenant, il faut aller plus loin. Et, je voudrais dire que, si les tentations permanentes de division, de polémique... l'emportent, eh bien, nous n'avancerons pas et nous n'irons pas loin.

Ce que je souhaite, c'est que, dans l'intérêt de nos concitoyennes et de nos concitoyens, nous avancions sur ce sujet-là, au moins, de façon responsable et cohérente.

J'ai parlé avec beaucoup de gens, je l'ai dit, et beaucoup de gens m'ont dit : « Monsieur le Maire, nous sommes « contre » la fermeture de la Poste, mais, mettez-vous tous d'accord. Nous ne voulons pas de bagarres, etc... que cela recommence... Nous voulons que les choses se fassent. Voilà ».

Donc, je suis dans cette démarche-là. Avant même ce Conseil, j'ai proposé à Monsieur le Sous-Préfet, qu'il y ait un représentant de l'opposition qui vienne avec moi. Je n'étais pas obligé de le faire. J'ai jugé nécessaire de le faire. Donc, voilà, je tends la main.

J'espère que cela sera entendu, parce que je ne suis pas là pour polémiquer sur la Poste, je suis là pour défendre et « Servir les Dongeois », c'est notre slogan. Je suis là pour défendre tous les Dongeois face aux inquiétudes qu'ils ressentent et face au sentiment d'abandon qu'ils ressentent vis-à-vis des services publics nationaux. Voilà.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je ne vais pas retracer l'historique. Je pourrais peut-être le faire un petit peu, peut-être pour compléter Vincent MIAULT. C'est un soulagement, bien entendu, d'apprendre la suspension de la Poste, vous l'avez dit. Qui veut dire suspension, veut dire que ce n'est pas terminé. Effectivement, il va falloir jouer collectif.

Mais, ce qui s'est passé à Donges, c'est une leçon, piquante, peut-être pour le Groupe La Poste. C'est une leçon, parce que 200 Dongeois se sont déplacés et ont manifesté. 2 000 personnes également ont signé la pétition en ligne, avec un vif succès que nous avons pu avoir dans les boutiques de Donges.

« Merci », également aux élus qui se sont déplacés, au Maire de Montoir... Je peux dire aussi « merci » aux six élus de la majorité qui ont signé la pétition. Mais, surtout, je voudrais remercier les syndicats, et pas que « sud », je voudrais remercier la CGT, et je voudrais remercier aussi le syndicat FO. Ils nous ont bien aidés dans cette bagarre et leur appui a été certainement déterminant.

J'entends un écho... ?

Monsieur le Maire

On écoute ce qui se passe sur Facebook...

Madame Christine MISIN

Eh bien, c'est « super » !

Monsieur le Maire

Il y a un décalage de quelques secondes. Mais, je crois que quand nous sommes dans la salle, ce n'est pas la peine d'écouter le Conseil sur Facebook. Enfin, il me semble...

Monsieur Mikaël DELALANDE

Effectivement, pour la Poste, je disais que c'était une leçon. Alors, je ne sais pas si je dois qualifier le comportement d'avoir agi « en catimini ». Je ne connais pas les teneurs de vos entretiens. Je ne sais pas si vous avez été prévenu, je n'en sais rien. Je ne veux pas faire de « procès d'intention ».

Mais, en tout cas, on a pu lire dans le contrat de présence postale territoriale, notamment page 25, que les fermetures inopinées des Bureaux de Poste, les élus sont concernés par un contact personnalisé, et pour les fermetures, les élus doivent être informés.

Donc, je n'ai pas les moyens de savoir si la procédure a été respectée ou pas. Mais qu'importe, aujourd'hui, nous savons que la Poste a voulu agir, déjà, depuis un moment, puisque nous avons appris, quand même, que le Carrefour Market avait déjà signé, fin mars, avec La Poste, pour pouvoir délivrer quelques services. Je dis bien, quelques services, qui n'étaient pas bien sûr satisfaisants, déjà les locaux n'étaient pas satisfaisants, mais c'était réduit à « une peau de chagrin ».

Donc, compte tenu de la mobilisation des Dongeois qui sont attachés à leur Poste, compte tenu de cette pétition qui a bien fonctionné, compte tenu aussi que la Poste avait été prévenue de cette manifestation, par voie de presse, qu'il y avait eu un mouvement et qu'il y avait eu des contestations, nous, nous ne sommes pas restés sans rien faire.

Nous sommes des élus aussi, à part entière, même si des fois, on n'a pas l'impression de l'être. Nous avons aussi envoyé des courriers aux représentants de l'État et aux représentants de La Poste. Je sais que des élus ont aussi interpellé cette fameuse Commission.

Donc, c'est bien un gros travail collectif. Et, il était temps d'agir, parcequ'effectivement, si les membres de l'opposition, plus quelques personnes dans le public, n'avaient pas discuté, dès le soir même, parce que nous étions « abasourdis » par ce que vous nous aviez annoncé. Si nous ne nous étions pas concertés pour agir très vite...

Madame Christine MISIN

Le 5 juin, c'était fermé.

Monsieur Mikaël DELALANDE

... dès le 5 juin, la Poste fermait et je ne pense pas qu'ils seraient revenus sur leur décision.

Donc, c'est une leçon aussi pour nous, élus. Effectivement, la défense du Service Public doit être unanime et j'espère que nous allons pouvoir mieux travailler sur ce dossier, parce que les Dongeois nous attendent. Comme pour vous, beaucoup de Dongeois nous ont interpellé et ils étaient inquiets.

Alors, ce soir, vous parlez de France Services. Il ne faut pas non plus donner des moyens alternatifs pour la Poste. Nous, ce que nous voulons, c'est continuer à avoir de « l'humain » à l'intérieur de la Poste, parce que le numérique ne résout pas tout, malheureusement. Il y a déjà des services sur Donges. Il y a l'Office Socio-Culturel qui le fait. Je sais qu'« à la marge », les services de la Ville aussi peuvent aider les gens.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on parle de ce numérique. Il faisait déjà débat, enfin pour notre part, toujours. Cela faisait déjà débat pendant la campagne électorale. Nous en avons souvent reparlé, au CCAS notamment, des difficultés des gens. Ce sont des débats que nous avons eus, en interne, et nous avons dû en avoir aussi, dans les commissions.

Il faut que l'on passe à la vitesse supérieure et effectivement, que l'on apporte ce service, parce que l'on pourrait penser que cela ne toucherait que les anciens, de ne pas pouvoir utiliser le numérique. Mais, il faut se détromper, car il y a des anciens qui se débrouillent parfaitement.

Par contre, vous avez des jeunes qui sont nés avec le numérique, qui sont nés avec des téléphones « dans la main », mais qui ne savent absolument pas faire des démarches, parce qu'ils ne comprennent pas le sens. Ils n'ont pas forcément l'outil. Il y a beaucoup de d'associations qui agissent dans ce domaine et je peux vous dire que les jeunes sont désemparés. Monsieur le Maire a cité un certain nombre de services que l'on peut réaliser par internet, mais il y en a beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que, après la période de la covid, les administrations ne répondent plus au téléphone. C'est difficile d'avoir un rendez-vous et d'être aidé, parce que la seule réponse que l'on vous donne c'est : « Allez sur internet », même par téléphone, l'on vous dit : « Nous allons vous guider », sauf que les personnes ne le font pas. Sur le numérique, c'est pareil.

Monsieur le Maire, si nous pouvons avancer collectivement là-dessus. Si nous pouvons apporter un nouveau service à Donges, parce que là, nous n'avons pas laissé faire pour la Poste, mais ce n'est pas gagné encore. J'espère que nos amis des syndicats continueront à nous épauler, parce que, sans eux, c'est compliqué.

Donc voilà le sens de notre déclaration, ce soir.

Monsieur le Maire

Concernant la volonté de travailler ensemble, je pense que j'ai, par anticipation, répondu à vos attentes, quand je parle d'aller voir Monsieur le Sous-Préfet avec un représentant de l'opposition. Cela ne s'est jamais fait. Donc, je prends en compte ce que nous disent tous les Dongeois et le message est très très clair.

Juste un petit point pour parler de « Comment la Poste se comporte ? » Je vous rappelle que le nouveau contrat de présence postale territoriale a été signé le 15 février 2023, avec la procédure dont nous avons parlé.

Les représentants de la Poste sont venus nous voir le 16 février 2023 et, à aucun moment, ils ne nous ont parlé de la convention signée la veille, et forcément, qu'ils la connaissent puisqu'ils sont au cœur du dispositif. Donc, ils nous ont présenté les choses de façon biaisée.

Ils ont un terme, qui est même très agaçant, quand ils parlent de partager. Ils partagent des choses. « Partager » cela veut dire, soit que l'on est d'accord, soit que l'on peut partager une information, cela veut dire qu'on la communique. Mais, l'on peut partager une décision, en disant que l'on marche en consensus et c'est sur la base de ce mot « partagé » qu'ils ont essayé de biaiser, d'éviter la procédure.

Quand je les ai eus au téléphone où je leur ai reproché, justement, cette démarche biaisée, ils m'ont répondu : « C'était pour vous protéger, Monsieur le Maire ». Mais je leur ai dit : « Me protéger du respect des règles qui me permettaient d'intervenir ? ». Ils ont donc agi, de façon biaisée. Ils ont agi de façon biaisée sur une nouvelle convention qui s'appliquait et qui aurait dû les conduire, dès le départ, à respecter les règles qu'ils n'ont pas respectées.

Je n'ai pas envie d'en rajouter. Je redis que le sujet nécessite un consensus et pas la division et pas la polémique. Donc, avançons tous ensemble. Je sais que les élus de la majorité, ils me l'ont dit, sont très attachés à cette démarche, pour défendre ce service. Donc, si nous pouvons étendre ce travail aux élus de l'opposition, nous le ferons sans aucun problème. Je ne peux pas être plus clair.

Pour terminer, juste un mot. Je dirais, comme le disait le Maréchal JOFFRE : « Je ne sais pas grâce à qui, le Bureau de Poste ne va pas fermer le 5 juin, mais, je pourrais vous dire que, s'il avait fermé, je sais qui aurait été désigné comme responsable » !

C'est tout. Il avait dit cela, à propos de la Bataille de la Marne : « Je ne sais pas qui l'a gagnée, mais je peux vous dire qui est-ce qui aurait été jugé le responsable, si on l'avait perdue ». Eh bien là, c'est la même chose.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Un mot pour compléter, et puis, pour rejoindre aussi dans cette dynamique. Nous nous rendons compte que nous avons un tiers qui a fait son travail de « lobbying » pour démoraliser un Maire, qui nous a présenté, au dernier Conseil, en effet, une situation qui, comme le disait Vincent tout à l'heure, où tu étais résigné. Voilà, cela arrive. Ils ont bien fait leur « boulot », malheureusement, ces interlocuteurs.

Nous nous rendons compte que, derrière, c'est le travail ensemble, que cela soit des groupes de la majorité, des groupes de l'opposition, des associations, les Dongeois, les syndicats, qui ont fait en sorte que la Commune avance. Cela a été le cas sur le projet de la Poste, et tant mieux, pour cette première victoire.

Par contre, il y a encore, comme vous l'avez souligné, les uns et les autres, beaucoup de choses à faire. Il y a vraiment aussi beaucoup d'autres sujets où nous avons envie de travailler ensemble, que cela soit sur la redynamisation de notre Commune, que cela soit sur l'environnement, sur la sécurité... Enfin, la liste est très longue et je n'en ferai pas le détail ce soir complètement.

Mais vraiment, reprenez les uns et les autres que, « oui », nous avons envie de travailler ensemble, même si nous n'aurons pas les mêmes idées. Nous avons visité, il n'y a pas longtemps, un site, avec plusieurs élus de différents groupes. Nous n'étions pas d'accord, mais cela ne nous a pas empêché de discuter, de partager nos points de vue, et, c'est ce dialogue qui se reconstruit peu à peu et que nous avons vraiment envie de concrétiser sur tous les dossiers en amont. Que sur les présentations que nous pouvons avoir en Conseil ou en Commission, nous avons envie de participer et d'apporter notre richesse municipale ou extra-municipale à ces différents dossiers.

Monsieur le Maire

Deux choses, nous allons quitter le sujet de la Poste, mais, je voulais vous dire qu'un travail important de concertation est lancé autour du projet « Cœur de Ville » et tous les élus du Conseil Municipal vont être amenés, dans une réunion spécialement dédiée, c'est le premier juin, à, justement, travailler, et tant mieux, sur ce sujet. Voilà, c'est un exemple de démarche.

Donc, « oui », chaque fois que nécessaire, il faut faire une concertation avec les élus, bien entendu. Et, je l'ai déjà dit, les élus ont la chance de pouvoir s'exprimer en Commission et en Conseil Municipal, alors que les simples citoyens n'ont pas cette chance. Donc, il faut aussi que nous allions vers eux, c'est important.

Mais, en même temps, comme dit « l'autre » : « La majorité municipale a été élue sur un projet », alors pas à la ligne, ce ne sont pas les « 110 propositions »... Nous avons des orientations générales et nous avons pour mandat, de les mettre en application. Nous avons été élus pour cela, et pas pour autre chose.

Donc, nous pouvons discuter, nous ne serons pas forcément d'accord sur un certain nombre de sujets. Tu parles du sujet du Bois Joubert, je pense. J'entends qu'il y aura des avis divergents. Nous, nous allons être cohérents avec notre projet. Nous allons le défendre avec enthousiasme. Mais, peu importe, nous entendrons les avis divergents et nous débattons.

Mais, « oui », nous pouvons enrichir les débats par la discussion, à condition que chacun entende qu'il y a, comme on dit, des rapports de force électoraux, qui font qu'il y en a certains qui sont aux affaires, et les autres sont là pour s'exprimer, questionner, contester, et c'est normal et c'est le jeu de la Démocratie. Le mode de scrutin fait que c'est comme cela que cela se passe. Mais, nos échanges de ce soir, je pense, vont plutôt dans ce sens-là.

Encore une fois, je pense que ce qu'il faut que l'on retienne, c'est qu'il y a, quand même, un début de bonne nouvelle et qu'il faut poursuivre dans cette démarche. Au moins, tout le monde sera d'accord pour dire qu'il y a ce début de bonne nouvelle, même si chacun va avoir des interprétations différentes sur l'aboutissement et les raisons de l'aboutissement de cette démarche.

Sur ce sujet, je pense que tout le monde s'est exprimé assez largement. Donc, nous allons pouvoir revenir, si vous le voulez bien, à l'ordre du jour, avec des sujets qui sont tout aussi importants pour notre Collectivité, mais, qui sont moins « sous les feux de la rampe ». Je vais donc repasser la parole à Chantal GUINARD. Merci.

DELIBERATION N° 1

BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Chaque année, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire des communes de plus de 2 000 habitants doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et être annexé au Compte Administratif (article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est indiqué à cette occasion que la politique foncière vise avant tout à mettre en place soit des opérations d'aménagement, soit des opérations de construction.

Dans le premier cas, il peut s'agir de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le développement économique, de favoriser le développement des loisirs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur les espaces naturels.

Dans le second cas, il s'agit principalement de réaliser des équipements publics ou présentant un intérêt général.

La politique foncière a également pour but d'optimiser le patrimoine foncier de la collectivité par la cession des biens immeubles devenus inutiles.

Enfin, il arrive parfois que certaines cessions ou acquisitions se fassent en régularisation d'aménagement réalisés, notamment dans le domaine de la voirie.

Le bilan de la variation du patrimoine en 2022 est synthétisé dans les 3 annexes budgétaires jointes.

① ACQUISITIONS : 244 130.66 € dont acquisitions foncières : 60 €

- ☞ Pour l'année 2022, **en dépenses**, le seul mandat enregistré à l'article 2115 « terrains bâtis » concerne le contrôle de raccordement à l'assainissement du terrain bâti YC 118 pour **60 €**.
- ☞ Les autres acquisitions enregistrées concernent des biens mobiliers, logiciels, arbres et matériels divers (voir annexe A10.1).

② CESSIONS : 86 532.50 €

Au cours de l'exercice 2022, **en recettes**, les cessions immobilières ont été réalisées à hauteur de **86 532,50 €** à l'article 775, au titre des biens immobiliers suivants (voir annexes A10.2 et annexe A10.3) :

78 640 € pour la vente du terrain BH 343 sis rue Louis Pasteur, 2 000 € pour la cession du terrain YK 261 « Vigne de la pierre blanche », 1 000 € pour celle du terrain ZI 162 à Canzac et 4 892,50 € pour la cession partielle du terrain d'assiette du réseau de chaleur cadastré BI 629 « La Bonneau ».

Avec une valeur d'acquisition de 6 799,90 €, c'est une plus-value globale qui est constatée pour un montant de **79 732,60 €** (biens immobiliers).

La Commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan de la politique foncière pour l'exercice 2022 qui sera annexé au compte administratif 2022 du budget général.

Décision

Le Conseil Municipal :

▮ **PREND ACTE** du bilan de la politique foncière de 2022 de la commune de Donges.

DELIBERATION N° 2
**BUDGET GENERAL 2022 (M14) : BILAN DES ACTIONS DE
FORMATION DES ELUS 2022**

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

La Loi du 27 février 2002 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, impose aux Conseils Municipaux de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de leurs membres.

Chaque année, un tableau annexe au Compte Administratif récapitule les actions de formation des élus financées par la collectivité.

Au cours de l'exercice 2022, une dépense de 195 € a été consacrée à une session de formation dispensée pour l'Adjointe aux Finances sur le thème « Prospective financière ».

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Conformément à la Loi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan pour l'exercice 2022.

Décision

Le Conseil Municipal :

▣ **PREND ACTE** du bilan 2022 des actions de formation des élus tel que présenté en annexe.

DELIBERATION N° 3
**BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS
EN DEPLACEMENT "LES TAINIERES" 2022 (M4) :**
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » fait apparaître un résultat de **-33 274,04 €** en exploitation et de **346 542,35 €** en investissement.

Le résultat global de clôture cumulé est constaté à hauteur de **313 268,31 €**.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » 2022 dont les totaux sont retracés en annexe n° 1.

Monsieur le Maire

Je rappelle que le Compte de Gestion est le Compte du Comptable,

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

→ Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

→ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

→ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

→ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▮ **DECLARE** que le Compte de Gestion du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dressé, pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;

▮ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières ».

Monsieur le Maire

Je rappelle la procédure pour les comptes administratifs. L'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, reste en séance pour le débat, mais, au moment du vote, il doit quitter la salle, c'est prévu par la Loi, et, c'est donc le Premier Adjoint, Daniel SIMON, qui présidera la séance, uniquement pour le moment du vote. En attendant, je repasse la parole à Chantal GUINARD.

DELIBERATION N° 4

BUDGET ANNEXE DU CENTRE D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS EN DEPLACEMENT "LES TAINIERES" 2022 (M4) : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Par délibération n° 6 du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de clôturer ce budget au 31/12/2022.

Le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » fait apparaître un résultat de - **33 274,04 €** en exploitation et de **346 542,35 €** en investissement.

Le résultat global de clôture est constaté à hauteur de **313 268,31 €** (voir tableau en *annexe 1*).

Le tableau *en annexe 2* retrace le détail des écritures enregistrées (hors taxes) pour ce dernier exercice.

I - SECTION D'EXPLOITATION :

A – Dépenses : 170 186,78 €

☞ **Les dépenses réelles d'exploitation totalisent 62 511,06 € :**

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 46 431,95 € (eau, gaz, électricité, carburant, télécommunications, entretien...) contre 48 677,36 € en 2021 ; le poste « électricité » (article 6061) demeurant le plus important du chapitre.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » concerne les frais de personnel mis à disposition par le budget général au budget annexe « camping » ; il avait été mis à zéro au Budget Primitif de 2022 sachant que ce budget n'était plus en mesure de financer cette charge.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » totalise 16 079,11 € au titre de créances admises en non-valeur (délibération n°6 du 15/12/2022) pour 16 078,46 € moins 300 € en recettes au chapitre 77, et de frais bancaires pour 0,65 €.

☞ **Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » totalise 106 040,94 € et enregistre :**

✚ **La valeur comptable initiale des mobil-homes cédés, soit 57 594,47 € HT, Les amortissements des biens immobilisés pour 48 446,47 €.**

☞ A cela s'ajoute **le déficit d'exploitation de 2021 reporté**, soit -1 634,78 € (**compte 002**).

B – Recettes : 136 912.74 €

☞ **Les recettes réelles d'exploitation** totalisent 136 912,74 € :

Les redevances de séjour sont enregistrées au **chapitre 70 « Produits de gestion courante »** pour **64 858,10 €** au titre du camping.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » totalise **72 054,64 €** ainsi ventilés :

- ✚ Une recette de **6 853 €** a été enregistrée relative à l'aide de l'Etat à titre de compensation de perte de recettes liées à la crise sanitaire du COVID 19 ;
- ✚ Le produit de **64 901,64 €** correspond à la cession des mobil-homes (montant de 75 083,83 € ramené hors taxes) ;
- ✚ La recette de **300 €** concerne une admission en non-valeur de créance irrécouvrable inemployée.

→ **Compte-tenu de la clôture de ce budget, son résultat d'exploitation** de **-33 274,04 €** sera transféré en recettes de fonctionnement du Budget Général de la commune de 2023 (compte 002).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT :

A - Dépenses : 4 932.60 €

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » totalise **4 932,60 €** ainsi répartis :

- ✚ Une dépense de **4 650,00 €** au titre du levé topo du camping ;
- ✚ Une dépense de **282,60 €** pour la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment sanitaire.

B – Recettes : 351 474.95 €

☞ La contrepartie des amortissements du chapitre 042 se retrouve au **chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »** avec **106 040,94 €** et enregistre :

- ✚ La valeur comptable initiale des mobil-homes cédés, soit 57 594,47 € HT, Les amortissements des biens immobilisés pour 48 446,47 €.

☞ Enfin, la section enregistre l'excédent d'investissement reporté de l'année 2021 à hauteur de **245 434,01 €**, au **compte 001 « Excédent d'investissement reporté de 2021 »**.

→ **Compte-tenu de la clôture de ce budget, son résultat investissement** de **346 542,35 €** sera transféré en recettes d'investissement du Budget Général de la commune de 2023 (compte 001).

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent Compte Administratif 2022.

Madame Christine MISIN

Ce n'est pas une question, c'est juste une petite remarque, que j'ai faite déjà par mail, à Madame HENRY, par rapport aux mobil-homes. Je la remercie à nouveau de m'avoir répondu et de m'avoir donné tous les détails.

En effet, les mobil-homes avaient été vendus, et nous avons voté la vente, si vous vous souvenez, en septembre 2022, pour presque 10 000 euros, 93 000 euros environs. Nous étions tous contents de cette rentrée d'argent.

Finalement, en décembre, il a fallu revoter une nouvelle délibération, parce qu'il y avait finalement des frais pour l'acheteur, de 16 400 euros et après, il y avait des frais de dossier de 2 100 euros, enfin « bref ». Et là, le montant qui était dans le Compte Administratif m'a interpellé parce qu'il s'agissait de 64 858 euros. Alors, finalement, le chapitre intéressant de cette vente de mobil-homes commençait à s'effriter un peu.

J'ai obtenu l'explication par Madame HENRY. En fait, il y a un litige assujéti ou pas à la TVA. C'est quand même dommage effectivement, parce que ces mobil-homes ont été acquis avec de la TVA et aujourd'hui, on nous dit qu'il faut retirer la TVA. Finalement, si nous avons su tout cela, est-ce que l'on aurait vendu tel que ? Ou avec cette société-là ? Je veux dire que la question se pose quand même. Parce que là, on perd pratiquement 30 000 euros sur cette opération. C'est vrai que c'est dommage. C'était juste une remarque.

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est un litige et Madame HENRY a eu une position prudente, allons-nous dire et l'affaire n'est pas terminée. Vous parlez de cette société-là, évidemment que nous n'avons pas vocation à passer par cette société-là. Quand nous voyons la perte en ligne que nous avons quand on vend... Si nous vendions de façon directe, nous n'aurions pas tous ces frais. Ce sont des frais d'intermédiaire assez élevé et même très élevés. Avec cette problématique de TVA, nous ne nous en sortons pas bien du tout. Donc, nous n'avons pas forcément confiance, pour la suite, dans ce type de prestataire ou d'intermédiaire. Mais, l'affaire n'est pas terminée.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Daniel SIMON, premier Adjoint, soumet le Compte Administratif 2022 au vote des élus.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

19 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4).

DELIBERATION N° 5
BUDGET GENERAL 2022 (M14) :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Le Compte de Gestion de l'exercice 2022 se présente comme suit :

En fonctionnement, il présente un résultat de **1 994 834,34 €** ;

En investissement, il présente un résultat de **-300 706,38 €** ;

Le résultat de clôture cumulé totalise ainsi **1 694 127,96 €**.

Le Compte de Gestion retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 et sa situation financière. Il reprend :

- ☞ L'état de consommations des crédits par section avec les autorisations de dépenses et de recettes données par le Conseil Municipal ainsi que les réalisations correspondantes,
- ☞ L'état des résultats du Budget Principal et du Budget Annexe,
- ☞ La balance générale des comptes et le bilan,
- ☞ La situation des valeurs inactives correspondant aux régies de recettes et de dépenses.

La Commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Conformément à la Loi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce bilan pour l'exercice 2022. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2022 relatif au budget principal dont les totaux sont retracés en annexe n° 1.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▮ Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

▮ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

▮ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2022 au 31/12/2022 y compris la journée complémentaire ;

▮ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

▮ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▮ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part ;

▮ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du budget principal.

DELIBERATION N° 6
BUDGET GENERAL 2021 (M14) :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Le Compte Administratif 2022 de la Commune se présente comme suit après intégration des résultats du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous au 31/12/2022 (voir tableau en *annexe n° 1*) :

1. En fonctionnement :

- ☞ résultat de l'exercice : **1 337 771,78 €**
- ☞ résultat antérieur reporté : **657 062,56 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal : **1 994 834,34 €**
- ☞ résultat 2022 du budget camping dissous : - 33 274,04 €
- ☞ résultat 2022 du Budget principal après intégration du résultat du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous : **1 961 560,30 €.**

2. En investissement :

- ☞ résultat de l'exercice : **348 120,08 €**
- ☞ résultat antérieur reporté : **-648 826,46 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal : **-300 706,38 €**
- ☞ résultat 2022 du budget camping dissous : 346 542,35 €
- ☞ résultat 2022 du Budget principal après intégration du résultat du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous : **45 835,97 €.**

Le résultat de clôture du Budget principal de 2022, après intégration des résultats du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous est donc égal à : **2 007 396,27 €.**

En dépenses d'investissement, l'opération n°082 de rénovation de l'école de La Pommeraye, malgré son retard, reste le projet majeur de l'année 2022 avec 1 831 105,77 € de dépenses en 2022.

Une analyse détaillée du Compte Administratif 2022 est jointe en annexe n° 2.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du Budget Général de l'année 2022.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Pas beaucoup de surprises, parce que c'est la suite des différentes délibérations tout au long de l'année, entre le budget et les différentes délibérations modificatives. Nous nous retrouvons aussi, avec la difficulté de comparer, d'année en année, avec les changements de périmètre, le premier avec ce camping.

L'année prochaine, ce sera encore différent, avec l'intégration du personnel pour le centre d'accueil pour les enfants.

En essayant de faire la comparaison avec les informations qui sont disponibles sur les métriques des dépenses et recettes par habitant des communes, en 2020, ce sont les chiffres que l'on trouve pour le moment, nous nous retrouvons avec 1,16 % de plus aujourd'hui par habitant, par rapport aux éléments de référence sur la strate et 1,24 % de plus, en termes de dépenses. Ce qui semble indiquer qu'il faille encore faire des efforts de ce côté-là. Ce qui est difficile, parce que nous voyons bien que les dépenses, elles sont nécessaires pour l'entretien, pour le quotidien et pour les services apportés aux Dongeois, hors investissement.

Heureusement, nous sommes sur une épargne qui reste quand même assez intéressante. Pour avoir un métrique, nous en avons parlé, il n'y a pas très longtemps, je calcule une annuité de la dette à 6,10 ans, est-ce que l'on est bien sur cette logique-là où est-ce que l'on est sur une légère augmentation du taux, par rapport aux 5, qui étaient sur la précédente année, me semble-t-il ?

Monsieur le Maire

« Oui », nous restons sur ces données-là.

Alors, concernant la dépense, je pense qu'il ne faut pas oublier que nous sommes une Commune, dont la population grandit beaucoup, et que cette augmentation de la population, malheureusement, ne s'accompagne pas d'une augmentation de nos moyens financiers. Si nous avions les moyens financiers, nous serions beaucoup plus à l'aise pour répondre aux attentes.

Mais néanmoins, dans une Commune qui grandit, maintenir la dépense au niveau des années précédentes, cela veut dire dégrader la dépense publique par habitant et donc dégrader le service rendu dans les écoles, dans les équipements, les salles de sports, dans ce qui est culturel, dans la voirie, dans tout ce qui est le service rendu au public. Donc, forcément, que nous devons accompagner cette hausse de population, même si au niveau des investissements, c'est très difficile mais nous le faisons quand même.

L'école de la Pommeraye, qui est quasiment achevée, le révèle. Nous mettons beaucoup plus de temps à faire cela, parce que cette école-là, pour moi, nous avons fait le maximum pour éviter la dette, pour la réaliser. C'était très facile, dans le passé, de faire des dettes et des dettes... et puis, nous nous sommes retrouvés « dans le mur ». Il aura fallu deux mandats pour en revenir !

Donc, nous devons accompagner la hausse de population. Nous devons augmenter le service à la population, proportionnellement, le plus possible, à la hausse de la population. Ce n'est pas illégitime, et moi j'assume parfaitement, que nous dépensions plus qu'avant, à partir du moment où les recettes augmentent aussi. De toute façon, nous ne pouvons pas vivre à crédit sur le fonctionnement dans les collectivités. C'est très bien, si l'Etat faisait la même chose, nous n'en serions pas là. Mais bref, c'est un autre débat.

Nous avons des recettes, dont l'évolution nous permet d'assurer ces services supplémentaires et ces dépenses supplémentaires. Parce que la bonne nouvelle, c'est que nous dégageons de l'autofinancement, nous dégageons de l'amortissement, nous avons des meilleures capacités pour rembourser des emprunts et nous continuons de désendetter, malgré les investissements que nous faisons. C'est très compliqué, mais nous restons dans la trajectoire du désendettement, parce que désendetter, cela veut dire nous recréer de nouvelles capacités de financer les investissements de demain.

La bonne nouvelle, elle est là. C'est que la bonne gestion des comptes de la Ville nous permet de retrouver des marges de manœuvre, au moment où nous en avons besoin. Parce que, encore une fois, l'État se désengage.

Nous en parlions tout à l'heure, avec la Poste, l'État se désengage, mais les habitants continuent d'arriver sur notre territoire. Ils ont légitimement des attentes en matière de services et nous sommes là pour répondre à leurs attentes.

Donc, nous ne pourrions pas diminuer la dépense publique dans une Commune dont la population continue d'augmenter, ce n'est pas possible. Il faut l'assumer. Voilà, ce que je peux dire là-dessus.

Madame Christine MISIN

Les documents du Compte Administratif confirment que le programme d'investissement est resté limité en 2022. Les actions d'investissement ont porté sur les écoles avec le projet de l'école Pommeraye, qui aura mobilisé l'essentiel du budget investissement 2022, comme pour l'année 2021. Je pense que si nous cumulons les deux années, nous devrions arriver à 3 millions à peu près pour le projet Pommeraye.

L'emprunt à fin 2022, augmente légèrement de 8 166.000 au lieu des 7 864 000 euros à fin 2021. Un constat, qui n'est pas une critique, mais qui souligne bien la difficulté de maîtriser l'endettement parfois nécessaire, en complément de l'autofinancement pour offrir à la population, les services nécessaires.

Malheureusement, le programme d'investissement n'est pas en adéquation avec les besoins d'entretien du patrimoine communal et la stratégie budgétaire qui consisterait à maîtriser les coûts de fonctionnement semble se compliquer.

Le ratio « dépenses de personnel » par rapport aux « dépenses de fonctionnement » était, en début 2022, de 61% et il est passé à fin 2022, à 65 %, avec un compte « charges de personnel » pour plus de 6 millions et il est annoncé une augmentation de 6,4 % pour 2023 sur les « charges de fonctionnement », entre les frais d'énergie et les charges de personnel qui augmenteraient en 2023, de 500 000 euros.

Des charges donc, qui semblent de plus en plus incompressibles, alors que beaucoup restent à réaliser sur les prochaines années. Aussi, la Ville ne pourra honorer les projets à venir, qu'à condition de créer une dynamique dans les démarches de recherche de financement extérieur.

Méfiance, malgré tout, lors du projet de Loi de Finance Publique pour 2023-2027, le gouvernement de Monsieur MACRON va contraindre les collectivités locales à modérer leurs dépenses de fonctionnement, dans le cadre du contrat de confiance. Les collectivités locales devront participer à l'effort de redressement des comptes publics. Je vous laisse imaginer, quand ils vont « serrer les boulons » sur les aides financières, cela va « piquer ». Merci.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que les « boulons » sont déjà serrés pour Donges, parce que nous n'avons plus de DGF. Nous avons perdu 686 000 euros, entre 2014 et ces dernières années, où nous avons zéro.

Je crois qu'on nous dit : « Vous avez de la chance, vous auriez pu avoir une DGF négative, c'est-à-dire payer, là où l'on recevait ». Donc, c'est vrai que pour respecter les objectifs, enfin quels objectifs, puisque, nous sommes passé de 2 400 milliards de dettes avant la Covid à 3 000 milliards de dettes. Nous avons plus 600 milliards, donc le « quoi qu'il en coûte », il coûte ! C'est comme cela, ce sont des choix qui ont été faits. Peut-être que cela a permis d'acheter la paix sociale un peu, mais cela repousse le problème et cela aggrave le fardeau. Cela, c'est au niveau de l'État tout confondu.

Pour ce qui nous concerne, je crois que vous dites : « Le programme des investissements n'est pas à la hauteur des besoins ». Eh bien « oui » c'est un constat, mais nous le faisons tous, après nous devons prioriser.

Il y a une alternative, il n'y en a pas deux, il n'y en a qu'une, que la majorité municipale se refuse à appliquer, et nous avons pris l'engagement devant les Dongeoises et les Dongeois : c'est d'augmenter le taux de la taxe foncière, puisque c'est le dernier impôt qu'il nous reste. Donc, nous ne voulons pas appliquer cette hausse de taux. Nous avons pris l'engagement politique de ne pas le faire, pour ne pas pénaliser les ménages. Nous l'avons redit cette année, au vote du budget. Mais, c'est ce, vers quoi, nous engageons toutes les politiques qui sont menées par l'État.

Je voyais dans le journal, je ne sais pas si c'est hier ou aujourd'hui, qu'à Savenay, il y a une forte hausse des taux, je crois que c'est 8 %. Peut-être que dans le passé, ils n'avaient pas augmenté, je n'en sais rien et je ne veux pas polémiquer, ce n'est pas le sujet.

Nous avons fait des hausses de taux dans le passé. Nous avons dû les faire, mais modérées au maximum. C'est le seul levier qui reste pour dégager des recettes supplémentaires ou augmenter les tarifs des services publics. Nous avons refermé la porte, pareil, parce que les services publics, vu les difficultés financières, de pouvoir d'achat des Dongeaises et des Dongeois, ce n'est pas le bon moment et ce n'est pas le bon levier.

On voudrait en fait, que les Dongeois paient les taux d'imposition des habitants de la façade littorale, alors que les habitants de la façade littorale, ils ont un foncier qui vaut beaucoup plus cher et ils ont des avantages que nous n'avons pas, puisque nous avons des contraintes industrielles.

Le « pacte », je vous parle souvent du « pacte » qui s'est fait, qui n'est pas écrit, qui s'est fait après-guerre, c'est : « L'industrie s'implante, elle amène des emplois à la population, elle amène des recettes à la Collectivité, donc des emplois et des recettes, mais en échange, il y a des contraintes, des contraintes environnementales, des contraintes de servitudes et autres... ». C'était cela le « pacte ».

Aujourd'hui, elle n'amène plus de recettes directement à la Collectivité, cela s'est évaporé. Il y a beaucoup moins de recettes, parce que l'on a diminué les impôts de production ces dernières années, et les recettes qui restent, elles sont ventilées au niveau des intercommunalités en général et la nôtre en particulier. Donc, il n'y a plus le lien entre l'industrie et le citoyen de la Commune, nous l'avons perdu.

Finalement, moi j'ai dit un jour, de façon un peu iconoclaste, à la Carène : « Mais, en tant que Maire de Donges, moi, je n'ai plus intérêt à faire venir des industries sur la Commune, cela ne nous apporte en général que des tracas et des nuisances et cela ne nous apporte pas d'emplois ou peu d'emplois, et surtout, pas de recettes fiscales. Pourquoi voulez-vous que je les accepte ? J'ai tout intérêt à faire en sorte qu'ils aillent ailleurs ».

Je ne dis pas que c'est ce que je fais dans le concret, mais tout nous incite à faire cela. Donc, nous essayons de défendre l'autonomie de la Commune, l'autonomie financière et sa capacité financière, dans un contexte où tout est fait pour que les communes à jour soient exsangues et finissent par fusionner.

Je le dis, mais Bercy, au-delà de Bercy la « technostructure », comme l'on dit, elle ne pense qu'à cela, depuis des années. Les communes françaises sont une « anomalie » en Europe. C'est comme cela que c'est vu. Il y a un peu moins de communes maintenant, parce qu'il y a eu des fusions. Il y a peut-être 34 ou 35 000 communes, mais on dit qu'il y a autant de communes en France que dans tout le reste de l'Union Européenne. En Belgique, en Angleterre, en Espagne... tout a fusionné. Vous avez des communes qui sont grandes comme des cantons où par exemple, nous pourrions faire une Commune qui s'appellerait « la Carène ». Ce n'est pas ce que veulent les élus de la Carène, mais, c'est le périmètre qui pourrait être, si l'on réformait les communes européennes.

Ce n'est pas comme cela que je conçois la démocratie locale, la gestion des services publics locaux, la proximité. Je pense que c'est une grave erreur de ceux qui nous gouvernent ou de ceux qui dirigent ceux qui nous gouvernent, que de vouloir nous imposer ce genre de choses, qui est à l'opposé de ce que demande nos concitoyennes et nos concitoyens. Voilà.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voulais juste revenir sur ce que vous avez évoqué, en rappelant les taux d'imposition qui ne variaient pas cette année. Je voulais juste redire ce que j'ai dit, je ne sais plus si c'était en Commission ou en Conseil Municipal, que malgré tout, la feuille d'imposition des Dongeois augmentera, puisque les bases, malgré tout, sont revalorisées, et pas qu'un peu, puisqu'on parle de 7 % il me semble. Je n'ai plus les chiffres sous les yeux, mais je crois que c'est 7 % et c'est conséquent là aussi.

Malgré le fait que vous n'augmentiez pas les taux, il y aura un impact sur la feuille d'impôts des Dongeois.

Monsieur le Maire

Imaginez, ce qui va se passer dans les communes qui ont les mêmes hausses de bases que nous, parce que les hausses de bases sont partout les mêmes et qui cumulent cela avec une hausse du taux ! Vous allez voir l'impact sur la feuille d'impôts, il ne va pas être neutre !

En tout cas, ne pas augmenter le taux maintenant, même malgré la hausse des bases, c'est quand même un effort. Alors, bien sûr, cela serait mieux si les bases n'augmentaient pas, mais cela serait mieux s'il n'y avait pas d'inflation, c'est tout. Parce que l'inflation impacte lourdement les communes, on appelait cela « le panier du Maire » autrefois.

Les dépenses des communes ce sont l'énergie, les fluides, toutes les mesures prises en faveur du personnel, c'est très très bien, les hausses des points indiciaires qui avaient été gelés pendant si longtemps et qui ont un peu bougé, puis les mesures de requalification des grilles, etc... Il y a des choses très bien, mais cela a des impacts sur « le panier du Maire ».

Il faut financer tout cela, surtout dans une Commune où nous privilégions nos services publics en régie, où nous reprenons du personnel qui était privé, pour qu'il devienne public. Forcément, que nous avons un budget personnel important et fortement impacté par les mesures décidées par l'État. Mais, cela nous l'assumons, parce que nous assumons la régie municipale comme mode de gestion efficace et proche des citoyens.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Monsieur Daniel SIMON, doyen de l'assemblée, soumet le Compte Administratif 2022 au vote des élus.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

19 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du budget annexe du budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) ;

APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Général de la Commune.

DELIBERATION N° 7
BUDGET GENERAL 2022 (M14) : AFFECTATION DU RESULTAT
2022

Rapporteur : Madame Chantal GUINARD

Exposé

Le Compte Administratif 2022 de la Commune se présente comme suit après intégration des résultats du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous au 31/12/2022 (voir tableau en *annexe*) :

3. En fonctionnement :

- ☞ résultat de l'exercice : **1 337 771,78 €**
- ☞ résultat antérieur reporté : **657 062,56 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal : **1 994 834,34 €**
- ☞ résultat 2022 du budget camping dissous : **- 33 274,04 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal après intégration du résultat du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous : **1 961 560,30 €.**

4. En investissement :

- ☞ résultat de l'exercice : **348 120,08 €**
- ☞ résultat antérieur reporté : **-648 826,46 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal : **-300 706,38 €**
- ☞ résultat 2022 du budget camping dissous : **346 542,35 €**
- ☞ résultat 2022 du Budget principal après intégration du résultat du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières »
- ☞ dissous : **45 835,97 €.**

Le résultat de clôture du Budget principal de 2022, après intégration des résultats du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous est donc égal à : **2 007 396,27 €.**

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner, après examen du résultat de clôture de fonctionnement de **1 961 560,30**, son affectation :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- au report à nouveau en fonctionnement du solde.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à **1 961 560,30 €** ;
Le solde d'exécution d'investissement fait apparaître un **besoin de financement** égal à **-422 458,03 €**, compte-tenu des restes à réaliser (voir tableau en *annexe*).

en réserves d'investissement
(article 1068) : **422 500 €**

1 961 560,30 €



en report de fonctionnement

(compte 002) : **1 539 060,30 €**

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est une délibération classique qui suit le vote du Compte Administratif, puisque nous constatons un résultat de clôture de l'exercice précédent; 2022. Ce résultat, il faut l'affecter. Donc, il est affecté d'abord, en priorité, en réserves d'investissement et pour le surplus, en report de fonctionnement, au compte 002. C'est la pratique habituelle après le vote du Compte Administratif.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

20 POUR

Et

7 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain, Madame DAVID Joséphine, Messieurs MIAULT Vincent, PERRIN Yvonnick et BAUDICHAUD Ghislain)

▮ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice écoulé du Budget Général de la Commune,

▮ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

▮ Constatant que le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 961 560,30 €** et de **45 835,97 €** en investissement, après intégration des résultats du Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » dissous,

▮ **CONFIRME** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au Budget 2023, comme proposé :

- **422 500 €** en réserves d'investissement,
- **1 539 060,30 €** en report à nouveau créditeur (excédent de fonctionnement reporté).

DELIBERATION N° 8

BUDGET GENERAL 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

Par délibération n°4 du 30 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'allouer aux associations et organismes des subventions au titre de l'exercice 2023.

Il était demandé à ces dernières d'envoyer leurs demandes pour le 28 février 2023. Toutes n'ont pas honoré l'échéance.

Proposition

Cependant, à titre exceptionnel, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer également des subventions ordinaires aux associations suivantes :

- RCD Basket : 2 247 € ;
- Full contact Donges : 889 € ;
- Just Dance : 2 640 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▮ **ALLOUE** les subventions ordinaires aux associations suivantes :

- RCD Basket : 2 247 € ;
- Full contact Donges : 889 € ;
- Just Dance : 2 640 €.

▮ **SUBORDONNE** tout versement de subvention à la réception d'un dossier complet comprenant notamment le compte de résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année n.

DELIBERATION N° 9

BUDGET GENERAL 2023 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BRETAGNE-VIVANTE

Rapporteur : Monsieur Didier RIAUD

Exposé

Dans le cadre de la fête de la nature à Bois Joubert, l'association Bretagne Vivante organise un spectacle le 28 mai prochain, avec la compagnie de théâtre La Belle Etoile, intitulé : « Le tremble et le papillon », balade sensible en nature.

Proposition

A ce titre, est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association Bretagne Vivante une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Madame Christine MISIN

Ce n'est pas une question, c'est une intervention.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Cela a été abordé, effectivement, en Commission Finances où nous avons posé la question : 750 euros pour un projet de combien ? Donc, il s'agissait d'un projet de 1 500 euros. Il est bien précisé : « A la réception d'un dossier complet, comprenant notamment le Compte de Résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année ».

En vérifiant, j'ai feuilleté le rapport d'activités de Bretagne Vivante, il est quand même fait état, je ne vous liste pas tous les partenaires privés et publics qu'il y a, dont l'Union Européenne, le FEDER, la Région, la Bretagne, le Parc National de Brière, il y a la CARENE, puisque Donges est quand même dans la CARENE, IFREMER....

Et, surtout, ce que j'ai vu qui était intéressant, c'est qu'il y a un résultat net positif à fin 2022 de 114 802 euros. Donc un résultat net de 114 000 euros. Je considère que les 750 euros de la Ville de Donges ne sont pas forcément nécessaires.

Alors, je sais bien que c'est un petit montant, au regard du budget de la Commune, mais sur le principe, je trouve que... Voilà. Et puis, en plus j'ai lu qu'il y avait un autofinancement de 200 000 euros.

Donc, nous préférons nous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Alors, Madame MISIN, vous savez que, quand nous avons voté les subventions aux associations dongeoises, nous avons voté des subventions avec des critères en fonction du nombre de licenciés, pour les clubs sportifs, à des associations qui n'avaient pas besoin de ces subventions pour fonctionner.

Bretagne Vivante fait des choses sur Donges. J'ai, sous les yeux, effectivement, le rapport financier. Parce que cette association bénéficie de mécénat et de certains financements publics, certes, on pourrait dire qu'elle n'a pas besoin de nous et nous pourrions le dire pour beaucoup d'associations. Ils n'ont pas besoin de nous, ils ont de l'argent, alors nous ne donnons pas.

Madame Christine MISIN

Peut-être pas des montants comme cela, quand même, pour les associations dongeoises.

Monsieur le Maire

Nous donnons des subventions plus élevées à des associations dongeoises, largement plus élevées que 750 euros, Madame MISIN.

Intervention de Madame MISIN sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Evidemment, quand vous avez un résultat net, il faut comparer les choses qui sont comparables. Vous dites un résultat net de 114 802 euros, d'accord, mais le budget total, les produits d'exploitation de Bretagne Vivante en 2022, c'est 4 136 295 euros, alors, un résultat de 114 802 euros sur 4 136 295 euros de produits d'exploitation, c'est quand même extrêmement modeste. Heureusement, c'est une association à but non lucratif, qui est portée par des bénévoles.

Intervention de Madame MISIN sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Qui a des salariés, mais bien sûr. Ce n'est quand même pas une entreprise lucrative. Ce sont des gens qui croient vraiment dans ce qu'ils font.

Madame Christine MISIN

Je ne discute pas là-dessus.

Monsieur le Maire

Nous estimons, comme les autres financeurs publics, devoir soutenir.

Les régions Bretagne, les départements, la CARENE aident Bretagne Vivante et pourquoi est-ce que la Commune, qui a ce domaine remarquable du Bois-Joubert appartenant à Bretagne Vivante devrait être la seule à ne pas aider, modestement, cette association ? Non pas, par une subvention de fonctionnement régulière, mais par une subvention exceptionnelle qui est destinée à participer au financement d'un événement.

Madame Christine MISIN

« Oui », d'un spectacle.

Monsieur le Maire

« Oui », un spectacle. Nous l'avons déjà fait dans le passé, je m'en souviens. Nous avons déjà donné des subventions à Bretagne-Vivante pour un spectacle, lors de la Fête de la Nature. Après 2014, nous l'avons déjà fait.

Madame Christine MISIN

Très bien.

Monsieur le Maire

Et d'ailleurs, nous accordons d'autres aides à Bretagne-Vivante, des aides matérielles notamment. Je précise que les services Voirie-Espaces Verts de la Ville interviennent sur le site et Cédric est bien placé pour le savoir. Ils aident à gérer ce bien. Ils contribuent à l'amélioration de l'état de ce bien, dont nous aurons sans doute à reparler bientôt.

Moi, je vais me présenter dimanche prochain, à l'Assemblée Générale de Bretagne-Vivante à PLOMEUR. J'assume la subvention que je propose au Conseil Municipal d'adopter pour cette association, avec qui, nous avons d'excellentes relations et, dont nous estimons qu'elle joue un rôle très important, à Donges, et pas seulement, pour préserver les milieux naturels et préserver, la biodiversité.

Donc, nous ne sommes pas forcément d'accord, là-dessus, Madame MISIN, Moi, je pense qu'il faut soutenir Bretagne-Vivante.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, par :

24 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

▮ **ALLOUE** à l'association Bretagne Vivante une subvention exceptionnelle d'un montant de 750€.

▮ **SUBORDONNE** le versement de cette subvention à la réception d'un dossier complet comprenant notamment le compte de résultat n-1 et le budget prévisionnel de l'année n.

DELIBERATION N° 10

CARENE : PROTOCOLE D'ACCORD D'INDEMNISATION SUITE A LA FERMETURE DE LA PISCINE DE DONGES

Rapporteur : Monsieur Tony LETILLY

Exposé

La CARENE, de par ses compétences, assure la gestion de cinq piscines implantées sur son territoire, dont celle de Donges. Dans le cadre de l'entretien de ce patrimoine, des travaux de réhabilitation ont été programmés pendant l'année scolaire 2022-2023, engendrant la fermeture de cet équipement de septembre 2022 à septembre 2023.

Or, la piscine de Donges accueillait les enfants des écoles élémentaires de Donges, Trignac et Besné.

Cette fermeture a donc obligé les communes à les emmener à leurs cours de natation dans un autre équipement plus éloigné, engendrant des frais supplémentaires de transport. Les enfants de Donges se rendent par car à la piscine de Saint-Nazaire.

Un protocole d'indemnisation des communes, joint en annexe, est donc proposé par la CARENE précisant les modalités de calcul de l'évaluation de ces charges supplémentaires ainsi que les engagements des parties.

Le montant du dédommagement calculé pour la commune des Donges est égal à 14 816 €.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole d'accord entre la CARENE et les communes de Donges, Trignac et Besné figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 2 mai dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans ce Conseil, la fin des travaux est reporté suite à des retards de chantiers liés à ENEDIS, liés à l'exécution du marché, liés à des mauvaises surprises lors des travaux engagés. Nous aurons sans doute un protocole à signer pour les trois derniers trimestres de l'année, puisque la livraison et la réouverture de la piscine rénovée devrait se faire, comme je l'ai dit, récemment, en janvier 2024.

Le dédommagement porte sur l'année scolaire 2022-2023. Il y aura à la fin 2023 à compléter et cela se fera selon le même schéma et le même mode de calcul.

J'étais, avant cette réunion du Conseil Municipal, à la CARENE, avec les élus des communes concernées par les piscines, pour travailler sur les créneaux. Donc, forcément, comme Donges, n'est pas encore disponible, les nouveaux créneaux vont être libérés en janvier. D'après ce que nous avons vu, cela va offrir plus de plages pour le public, retour des associations, retour des scolaires, pas uniquement de Donges, mais Besné, Montoir, Saint-Malo, Saint-Joachim, la Chapelle des Marais. Donc, les scolaires vont revenir.

Plus de plages d'ouverture au grand public et puis retour des associations qui, évidemment, ont été pénalisées pendant ce chantier. C'est un mal pour un bien, car à terme, ils auront des conditions améliorées au sein de la piscine, avec les deux bassins et les équipements nouveaux qui vont être adjoints, un confort et des conditions d'accueil améliorées. Donc, je le redis, c'est un mal pour un bien.

La présentation des nouveaux créneaux va se faire maintenant aux associations, parce que ce soir, c'était la réunion avec les communes. Le processus est lancé. La direction des loisirs aquatiques de la Carène a fait un gros travail et je la remercie pour travailler sur ces nouveaux créneaux. Je pense que nous aurons une amélioration très sensible dès la réouverture. Mais, c'est vrai qu'en attendant, nous sommes encore un peu pénalisés, même beaucoup pénalisés par cette période de fermeture. Mais, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler.

Monsieur Vincent MIAULT

Il me vient une question : « Est-ce qu'il a été envisagé, par vous ou par la Carène, d'offrir un loisir substitutif à la piscine, pour cet été ? » Parce que, je ne sais pas combien d'enfants ou même de personnes viennent à la piscine, l'été, mais avec ce que nous avons vécu l'été dernier...

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur Vincent MIAULT

200 apparemment. Est-ce qu'il a été envisagé de faire quelque chose pour ces 200 personnes, par jour, qui venaient se rafraîchir ? Il faut quand même y penser. Ces personnes n'auront pas cette possibilité-là et je voulais savoir si vous aviez songé à quelque chose ou émis l'hypothèse de faire quelque chose avec la Carène ?

Monsieur le Maire

Ce sont des actions à mener avec la Maison des Jeunes, avec l'Accueil de loisirs pour permettre à des jeunes de se déplacer vers une autre piscine pour accéder aux loisirs aquatiques. S'ils n'y accèdent pas à Donges, il faut faire en sorte que nous puissions organiser, peut-être des navettes ou des déplacements. Il faut que cela soit travaillé au sein du service Enfance-Jeunesse, Maison des Jeunes, Accueil de loisirs. C'est là, je crois, que cela va se jouer. Nous avons la chance d'avoir d'autres équipements sur le territoire.

Alors, certes, c'est à Saint-Nazaire. Alors, certes, il y a une contrainte. C'est toujours le déplacement, car nous sommes en périphérie. A la limite, nous serions plus proches de Savenay ou de Pontchâteau que de la piscine de l'Aquaparc. Mais, ce sont des choses qui vont être certainement traitées dans les animations proposées aux jeunes, cet été. Voilà.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▣ **APPROUVE** le protocole d'accord entre la CARENE et les communes de Donges, Trignac et Besné figurant en annexe ;

▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A LE SIGNER**.

DELIBERATION N° 11

CARENE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN E-ARCHIVISTE PAR LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

L'obligation depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les collectivités de proposer la dématérialisation des autorisations du droit des sols (ADS) a conduit les collectivités de la CARENE à mettre en place une convention de mutualisation englobant une organisation mutualisée et un outil unique, Cart@DS.

Cette dématérialisation a soulevé la question de l'archivage de ces données et des autres archives numériques que peuvent posséder les collectivités à l'heure actuelle.

En effet, le Code général des collectivités territoriales indique que les maires sont responsables des archives de leurs communes et doivent en assurer la bonne conservation dans le cadre des dépenses obligatoires de la commune.

Concernant les archives numériques, la reconnaissance de la preuve numérique s'est construite par la loi du 13 mars 2000 et le décret n°2016-1673 du 5 décembre 2016.

Les collectivités doivent assurer intégrité, traçabilité, réversibilité et pérennité des objets numériques.

Au-delà de la gestion des archives papier, il est donc nécessaire pour les collectivités de prendre en compte les spécificités de la gestion des documents numériques.

C'est dans ce contexte, qu'un poste d'e-archiviste (archiviste numérique) mutualisé a été proposé par le service commun d'Archives de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE avec pour objectif d'accompagner l'ensemble des communes de la CARENE à répondre à leurs obligations légales.

Proposition

Il est donc proposé la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent en charge de l'archivage numérique par la Ville de Saint-Nazaire. Cette convention définit notamment les conditions de la mise à disposition, du temps de travail (3,16% du temps de travail de l'agent pour la commune de Donges), de la fin de mise à disposition, l'engagement des parties... La convention est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste numérique par LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention de mise à disposition d'un agent en charge de l'archivage numérique avec la Ville de Saint-Nazaire.

DELIBERATION N° 12

CONVENTION DE DISPONIBILITE D'UN AGENT COMMUNAL SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Par délibération n° 20 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique relatif aux conditions et modalités de disponibilité opérationnelle et/ou de formation d'un nouvel agent communal sapeur-pompier volontaire.

En effet, l'article L 723-11 du Code de la sécurité Intérieure –Loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers-dispose que l'employeur de sapeurs-pompiers volontaires peut conclure avec le SDIS une convention afin de préciser les modalités de leur disponibilité opérationnelle et/ou de formation.

En outre, l'article R 1424-31, 13°) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux communes des dépenses occasionnées lors de leurs interventions en matière de secours et de lutte contre l'incendie, le cas échéant.

Il est exposé à l'Assemblée Communale que la commune compte parmi son personnel un nouvel agent communal au service « bâtiments » par ailleurs sapeur-pompier volontaire effectuant des activités opérationnelles et/ou de formation pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Loire-Atlantique.

Proposition

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec le SDIS de Loire-Atlantique relative aux conditions et modalités de disponibilité opérationnelle et/ou de formation du nouvel agent communal sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement du service auquel il relève, ci-dessous :

- **Disponibilité opérationnelle :**
 - Modalités : possibilité de disponibilité opérationnelle totale ;
 - Pas de seuil de sollicitation ;
 - Pas d'application du principe de subrogation.

- **Disponibilité pour formation :**
 - Seuil de sollicitation : 5 jours par an ;
 - Application du principe de subrogation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023, et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ce document.

La Commission des Finances a émis un avis favorable le 2 mai dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Nous savons que les entreprises, en général, sont très frileuses pour autoriser ces disponibilités opérationnelles, que le SDIS compte beaucoup sur les agents de la Collectivité, parce que les collectivités, en général, jouent le jeu. Donc, nous voulons continuer à jouer le jeu et nous avons la chance de recruter un nouvel agent qui est sapeur-pompier volontaire.

Nous faisons la même démarche que pour les autres, sachant que, en journée, il est très difficile de mobiliser les sapeurs-pompiers, parce que certains ne travaillent pas sur la Commune et leur employeur ne veut pas les libérer. Donc, nos agents communaux sont d'autant plus nécessaires et jouent un rôle essentiel dans la disponibilité, le jour, en semaine.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

▣ **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé, à conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique relatif aux conditions et modalités de disponibilité opérationnelle et/ou de formation du nouvel agent communal sapeur-pompier volontaire, qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2023 ;

▣ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué **A INTERVENIR** à la signature de ce document.

DELIBERATION N° 13

DEMANDE D'ACCORD RELATIVE A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES (PEAN) DE L'IMMACULEE A SAINT-NAZAIRE SUR LES COMMUNES DE SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, TRIGNAC, MONTOIR-DE-BRETAGNE, SAINT-MALO-DE-GUERSAC ET DONGES

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Les dispositions des articles L.113-15 et L.113-19 du code de l'urbanisme permettent aux Départements de délimiter ou d'étendre des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN), avec l'accord de la ou les communes concernées ou des établissements compétents en matière de plan local d'urbanisme, et après avis de la chambre départementale d'agriculture et de l'établissement public chargé du schéma de cohérence territorial (SCOT). Le PEAN vise à pérenniser les espaces naturels et agricoles sur un territoire déterminé qui subit des tensions urbaines et foncières, à lutter contre l'étalement urbain et à limiter l'artificialisation des sols par la mise en œuvre d'outils juridiques spécifiques et d'un programme d'actions.

Ainsi, par délibération du 17 décembre 2013, le Département a créé le PEAN de Saint-Nazaire Nord, dit PEAN de l'Immaculée.

Partant du constat des très fortes tensions pesant sur l'agriculture de nombreuses communes de la CARENE, le Département de Loire-Atlantique a depuis engagé une réflexion en vue d'étendre le PEAN de Saint-Nazaire Nord aux communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac et Donges, processus auquel la CARENE et les communes concernées ont été associées. Il est ainsi rappelé que le 24 février 2022, le Conseil Municipal donnait un avis favorable à l'étude du projet de PEAN sur le territoire communal.

Le périmètre de ce PEAN élargi s'étendrait sur 5708 ha contre 880 ha aujourd'hui, dont 1996 ha sur la commune de Donges.

Après une phase de concertation avec la profession agricole, les associations naturalistes et d'usagers qui ont permis d'expliquer l'outil PEAN et de définir un périmètre ajusté à la parcelle validé en comité de pilotage. Une enquête publique sera soumise à l'avis de la population des communes concernées.

Proposition

Considérant les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet, en termes de préservation à très long terme des espaces naturels et agricoles et de leurs fonctionnalités sur le territoire considéré,

Considérant la qualité de la concertation avec la profession agricole et l'avis favorable de la commission urbanisme du 27 avril 2023,

Il est proposé aujourd'hui de donner un accord au projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord, dit PEAN de l'Immaculée sur les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Montoir-de-Bretagne, Trignac, Saint-Malo-de-Guersac et Donges suivant le périmètre ci-joint.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un sujet qui est important pour la Ville de Donges, parce que, tout le monde connaît Donges « Commune industrielle », mais peu de gens savent que Donges est la première commune agricole de la Carène, en termes de surface et de nombre d'exploitants.

Nous avons de nombreux espaces agricoles et naturels à protéger. Le PEAN, c'est agricole et naturel, le « A », c'est agricole et le « N », c'est naturel. Cette démarche va permettre de rassurer définitivement les exploitants sur la vocation des terres qu'ils exploitent, parce que cela empêchera, sans retour possible, l'urbanisation. C'est un verrou supplémentaire qui vient rassurer tous les exploitants.

Alors, nous voyons sur la carte, que toutes les zones naturelles n'y sont pas, parce que le choix a été fait de ne pas rajouter des protections à des protections qui existent déjà, les zones humides notamment, de Donges Est qui sont déjà gérées par le Département, le Port Autonome et le Conservatoire du Littoral sont déjà très protégées, de même que les marais de Bernasseau, les marais de Sem, les marais d'yazies, le marais China, tous ces marais-là et une partie des marais de la Diguennais sont déjà protégés. Il n'est pas nécessaire de rajouter des protections, enfin, cela n'est pas utile.

Pour autant, je crois que ce document va conforter notre position, en matière agricole, et je veux souligner le travail important qui a été fait, au niveau de la concertation, puisque sur Donges, nous avons été au-delà des exigences.

Nous avons réuni, à plusieurs reprises, les agriculteurs. Nous leur avons présenté les documents et nous avons discuté avec eux et avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, ce qui est important, pour faire en sorte que nous appliquions le tracé le plus pertinent possible, en veillant, à ne pas faire d'erreur, parce que, une fois que c'est adopté, la marche arrière, comme je vous l'ai dit, sera très très difficile, voire impossible.

Donc, le tracé a été longuement étudié, discuté et travaillé. Nous allons avancer là-dessus, sachant qu'au final, cela relève du Département, mais on nous consulte à la base et, au moins, sur Donges, le travail a été, je crois, fait de façon très complète et je remercie tous les participants à ces réunions.

Donc, maintenant, la concertation se poursuivra. Je crois qu'il y a une réunion publique qui est prévue prochainement. Je l'ai à mon agenda.

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

« Oui », parce que le territoire étant assez important, il faut faire deux réunions. Nous avons déjà eu des réunions. Nous avons une réunion à Bellevue, puis une autre qui avait eu lieu à la salle de l'Immaculée. Et là, c'est le même concept, le même schéma.

Donc voilà, je me félicite, en tout cas, que cela avance pour protéger les exploitations, dans un secteur où la pression est forte.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Alors, nous, nous préférons nous abstenir sur la délibération.

Alors, attention, nous ne sommes pas « contre » le PEAN. D'ailleurs, moi-même j'avais participé au débat sur celui de Saint-Nazaire Nord. J'ai même voté, me semble-t-il. Donc, il n'y a pas de souci là-dessus, pour la préservation des terres agricoles.

Vous l'avez déjà dit, nous l'avons déjà aussi redit, nous, ce qui nous inquiète, c'est l'aspect irréversible. Je vois que, sur la carte, c'est quand même très très étendu sur Donges.

Alors, je ne remets pas en cause les services de la Ville, attention. Madame HENRY a répondu à ma demande quand je l'ai sollicitée pour avoir des cartes plus précises. Mais, nous n'arrivons pas à avoir des cartes plus affinées. Nous voudrions bien pouvoir « zoomer » un petit peu sur certains secteurs, c'est quasiment illisible, ce qui a été fourni par les services de la Carène, sans doute, et du Département.

Nous, nous aurions préféré plutôt attendre, justement, cette réunion publique du 6 juin et la fourniture d'une carte un peu plus détaillée, un peu plus lisible, pour que nous puissions travailler dessus. Donc, dans l'état, nous préférons nous abstenir.

Monsieur le Maire

Je précise que nous avons veillé à ne pas mettre dans le PEAN, des terrains qui n'ont aucun intérêt agricole et naturel, les zones habitées, les villages, Er, La Diguenaïs, Hélé, la Maillardais, Revin... je ne vais pas tous les énumérer... Canzac, la Pommeraye, les Brouzils, tout cela au Nord, la Ferdenais, la Sencie, la Grée, Maca, le Pavillon, tous ceux-là sont exclus du PEAN, évidemment.

Ce qu'il y a dans le PEAN, ce sont des parcelles non bâties. Il y a peut-être des petites pastilles de terrain qui sont sortis du PEAN, parce qu'ils sont déjà construits. Donc, forcément la carte n'est pas lisible facilement, mais, nous n'en avons pas de meilleure, parce que ce n'est pas nous qui la faisons.

Intervention de Monsieur DELALANDE sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

« Oui », je sais. Mais, ce que je veux dire, c'est que ce qui compte, c'est que les agriculteurs s'y retrouvent et ce qui compte, aussi, il ne faut pas surestimer l'importance du PEAN, parce que, de toute façon, nous avons, à Donges, la loi littorale qui interdit l'urbanisation lors des secteurs déjà urbanisés. Donc PEAN ou pas PEAN, nous ne pourrions pas urbaniser.

La loi ALUR et toutes les lois qui ont été votées, ont pour but, d'empêcher les habitants d'aller habiter à la campagne. C'est vrai. Le but, c'est de les concentrer dans les villes et de les faire habiter dans des tours, parce que cela consomme moins d'espace, « zéro artificialisation nette ». Donc, PEAN ou pas PEAN, la tendance sera la même, elle sera la même.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il va y avoir un effet pervers dans ce système, où l'on empêche les gens d'aller habiter la campagne, il y a déjà des habitants qui habitent la campagne, tant mieux pour eux. Mais, comme il n'y aura pas de nouveaux fonciers disponibles en campagne, eh bien, le marché va faire que les personnes qui ont une maison à la campagne, et une maison individuelle, cela va prendre de la valeur, parce que le marché fera qu'il y aura beaucoup de demandes et peu d'offres. Il faudra l'assumer. Ce n'est pas un choix que nous faisons, c'est décidé à d'autres niveaux. Donc, le PEAN va se rajouter à d'autres contraintes.

Nous avons quand même veillé sur certains projets que nous avons, à sortir du PEAN, un certain nombre de pastilles, parce que nous avons des projets. Mais pour l'essentiel, ce sont des terres agricoles et naturelles.

Alors, je pense que le degré de concertation a été vraiment important, Monsieur MIAULT peut en témoigner car il est venu aux réunions. Nous avons réuni les agriculteurs, de façon informelle, au-delà de ce qui était requis par la procédure. Donc, nous avons fait à Donges, un gros travail. Je pense que cela a dû être fait ailleurs, mais je n'ai pas le détail de ce qui a été fait dans les autres communes. Peut-être que vous le savez, Monsieur MIAULT ?

Je crois que nous pouvons être assez confiants, dans le fait que nous ayons fait un travail assez rapproché pour éviter les problèmes que l'on aurait ensuite, puisque nous ne pourrions pas revenir en arrière. Voilà.

Monsieur Vincent MIAULT

Tout d'abord, je voulais forcément vous communiquer que l'on allait voter « pour ».

Comme vous l'avez dit, j'ai participé assez activement à l'élaboration de ce PEAN, de par mes fonctions de président d'association et, c'est véritablement un travail de longue haleine qui prend forme, aujourd'hui, grâce à l'avènement du PEAN, parce que moi, cela fait 20 ans, je vais dire, que je traîne mes « guêtres » à la Carène, pour promouvoir et faire reconnaître l'agriculture.

Le fait d'être présents, quand nous sommes une formation de très peu d'agriculteurs, sommes toutes, sur la Carène, c'est important d'être présent, parce que nous nous rendons compte que, aujourd'hui, nous sommes écoutés, qu'il y a des conventions qui sont signées avec la Carène et la Chambre d'Agriculture, pour que les choses avancent et que l'agriculture soit prise en compte.

Véritablement, le PEAN fait partie des victoires, allons-nous dire, de l'agriculture sur le secteur et je m'en réjouis fortement. Je voulais juste ajouter que ce PEAN a un nom, qui n'a pas été cité dans la délibération, c'est peut-être dommage. Je ne sais pas si cela pourra être ajouté, mais cela sera : « le PEAN, Estuaire et Brière, Terre d'Élevage et de Nature ». Il faut arriver à les différencier, puisqu'il y a plusieurs PEAN, aujourd'hui, en Loire-Atlantique et donc, celui-ci portera ce nom.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MIAULT. Ce que vous dites sur le PEAN, je le partage. En Conseil Communautaire, avec Daniel SIMON et Alice MARTIENNE, nous n'avons pas entendu le même discours, mais c'est un débat « nazairo- nazairien ». Nous avons entendu que le PEAN était insuffisant, que c'était sans ambition... mais, enfin, moi, je partage ce que vous dites.

Ce PEAN, « oui », il vient conforter les relations entre la Carène et les éleveurs, parce qu'en agriculture, sur notre territoire, c'est d'abord de l'élevage extensif de marais.

J'étais mardi à la Préfecture où nous discutons, justement, des enjeux de l'eau. Il y avait le Président de la Chambre, Alain BERNIER et l'enjeu sur la Carène, de l'agriculture, ce n'est pas des bassines ou des céréales, ou autre chose, c'est l'élevage extensif de marais, avec des problématiques d'eau, très compliquées, puisque cela fait partie des enjeux de la réunion, à laquelle Cédric est allé, sur les niveaux d'eau et où cela a été violent.

Nous avons des enjeux chez nous, mais l'enjeu n'est pas celui de l'élevage, autre que l'élevage extensif et les niveaux d'eau, c'est déjà un gros sujet, nous ne parlons pas de retenues d'eau, de réservoirs ou de quoi que ce soit...

Donc, il y a une prise en compte des besoins des agriculteurs de la Carène, et, je crois qu'il faut continuer dans ce schéma-là avec les associations et avec la Chambre.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

24 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine, Monsieur PABOIS Alain)

▣ **DONNE SON ACCORD** au projet d'extension du PEAN de Saint-Nazaire Nord dit de l'Immaculée sur les communes de Saint-Nazaire, Pornichet, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac et Donges suivant le périmètre ci-joint

DELIBERATION N° 14

SECTEUR RUE DES ECOLES AVENUE DES HERLAINS : INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Au cœur de la commune, au nord du centre-ville, se situe un vaste ensemble de parcelles dont la position apparaît stratégique au contact immédiat de plusieurs équipements publics.

Cet ensemble foncier de plus d'un hectare est constitué d'un terrain privé particulièrement peu dense dont on peut penser qu'il pourrait muter à brève échéance, d'un terrain communal (dont les anciennes serres municipales), de trois maisons individuelles achetées récemment par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique à la société SIPAR et de maisons individuelles en périphérie.

L'ensemble, situé à l'angle de la rue des Ecoles et de l'avenue des Herlains apparaît particulièrement intéressant pour développer de l'habitat et également un ou des équipements publics ou privés. En effet, compte tenu des exigences liées à un usage modéré du foncier naturel et agricole et dans la perspective du zéro artificialisation nette instaurée par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, il convient désormais de travailler au renouvellement urbain des terrains notamment lorsqu'ils se situent en cœur d'agglomération. Par ailleurs compte tenu de la position de la commune au regard de la loi « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2020, il est également nécessaire que les opérations d'une certaine ampleur participent à la diversité de l'habitat voulue par cette loi en proposant, entre autre, du logement locatif social. Enfin, du fait de la position centrale de ce terrain à proximité immédiate de plusieurs équipements publics, il est nécessaire d'une part que la question des équipements publics et/ou d'intérêt général soit posée et que d'autre part l'aménagement réalisé soit de grande qualité en intégrant les problématiques liées aux déplacements doux et à la bonne intégration du bâti au regard des constructions environnantes existantes.

C'est pourquoi, la commune a sollicité la CARENE pour que soit réalisée une étude urbaine permettant de déterminer la capacité du site à accueillir à la fois de nouveaux logements, notamment sociaux, et un ou des équipements répondant à une demande de services de proximité.

Afin de permettre la finalisation de cette étude et de garantir une cohérence globale du projet d'aménagement à venir, il est primordial que la commune se dote d'un outil de veille et de sauvegarde permettant de maîtriser les droits à construire. Il convient donc d'instaurer un périmètre de prise en considération au sens du 2° et du 3° de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme.

Ce périmètre vise à :

- Veiller à la cohérence et à l'intégration urbaine, paysagère et architecturale des aménagements à venir,
- Préserver la possibilité d'y réaliser un équipement collectif de proximité.

Ce périmètre comprend l'ensemble des parcelles mentionnées ci-dessus. Il témoigne de la volonté de la commune de Donges d'impulser une réflexion urbaine spécifique sur ce site.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'instaurer un périmètre de prise en considération au sens du 2° et du 3° de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme conformément au plan périmétrique annexé. Ce périmètre doit permettre de sursoir à statuer pendant deux ans maximum sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations qui pourrait être présentées.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Effectivement, c'est un secteur stratégique, encore, du centre-ville des terrains non-bâties qui suscitent beaucoup de convoitise et qui sont contigus à des terrains de la Commune, sur lesquels nous avons des ambitions et des projets et également, des terrains vendus par la SIPAR, la foncière de TOTAL, l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique.

Donc, sur ce secteur, nous ne pouvons pas laisser partir des projets non cohérents les uns avec les autres. Nous ne pouvons pas laisser bétonner ce secteur. Il faut prévoir des mobilités douces. Il faut prévoir des équipements de proximité, comme l'a dit, Daniel, des équipements pour les familles. Il faut prévoir, éventuellement, des services qui pourraient être, pourquoi pas, paramédicaux. Il faut prévoir du logement maîtrisé et du logement social.

Donc, cela paraît évident, mais nous devons envisager un aménagement cohérent, et pour aménager de façon cohérente, la délibération qui est proposée, nous permet de répondre à toutes demandes de permis, en lui posant le sursis à statuer pendant deux ans. Ce qui nous laisse largement le temps de lancer des projets. Voilà.

Donc, la délibération nous permettra, dès qu'elle sera entrée en vigueur, d'opposer le sursis à statuer à toute demande d'autorisation du sol.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- DECIDE DE CREER** le périmètre de prise en considération au titre du 2° et du 3° de l'article L 424-1 du code de l'urbanisme conformément au plan périmétrique annexé,
- INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal à diffusion départementale et affichée pendant un mois en mairie de Donges, en application de l'article R 424-24 du code de l'urbanisme,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 15

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2022

Rapporteur : Monsieur Daniel SIMON

Exposé

Le Conseil Départemental subventionne certains aménagements de sécurité proposés par les Collectivités au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière.

Les administrés de la commune sollicitent régulièrement le maire pour la mise en œuvre d'aménagements sécuritaires dans leur quartier.

Le développement des aménagements sécuritaires sur la commune amène chaque année davantage de demandes des riverains qui souhaitent voir abaisser la vitesse pour améliorer la qualité de vie dans leur quartier.

1- PROJETS

1- Quartier de La Toulousais

Un premier projet consiste dans la mise en œuvre d'une succession d'équipements sécuritaires : simple écluse – plateau surélevé – simple écluse. La vitesse est limitée à 70km/h sur ce secteur très passant. En effet, les Dongeois passent par là pour se rendre dans le bourg en venant de la départementale N°D100.

Cette limitation est peu respectée ce qui rend dangereux la sortie des riverains de leur parcelle.

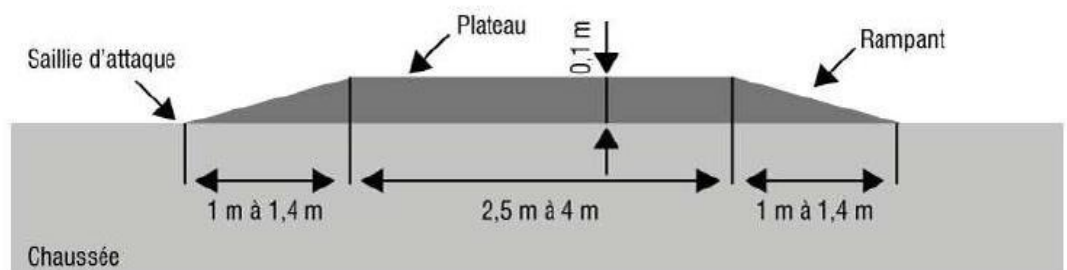
Ainsi, ces équipements visent la limitation de la vitesse et la sécurisation des entrées et sorties des riverains.

Ces travaux consistent en :

- * la fourniture et pose de **chicanes** (2) en béton (bordures) et enrobé (2 chicanes très éloignées l'une de l'autre);
- * la mise en œuvre d'un marquage en résine (bande de 15 cm) et zébra de sortie de chicanes;
- * la pose de panneaux de signalisation type A3, C18 et B15 sur poteaux.

- * la mise en œuvre d'un **plateau** en enrobé surélevé sur toute la largeur de la voie : longueur du plateau : 4 m

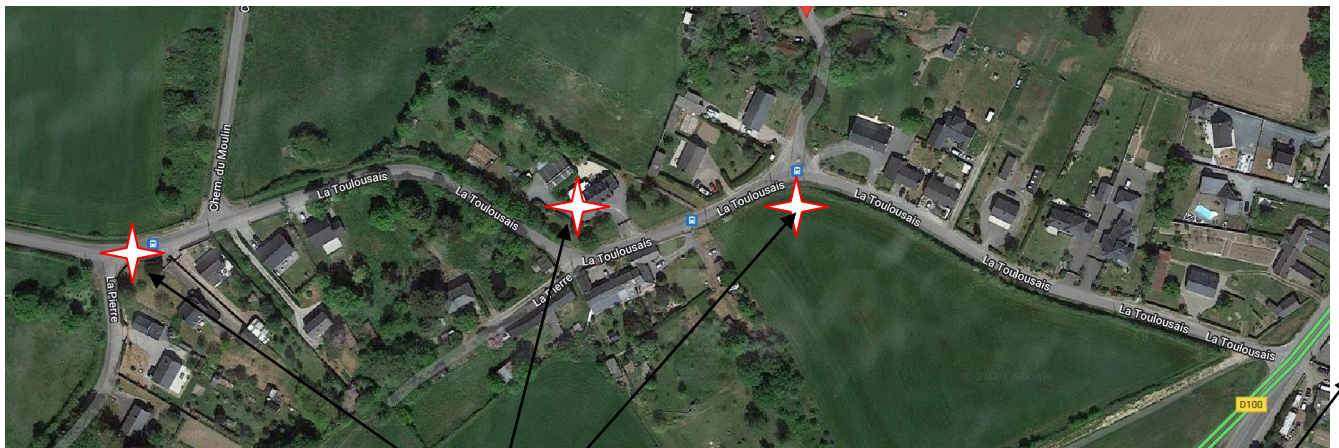
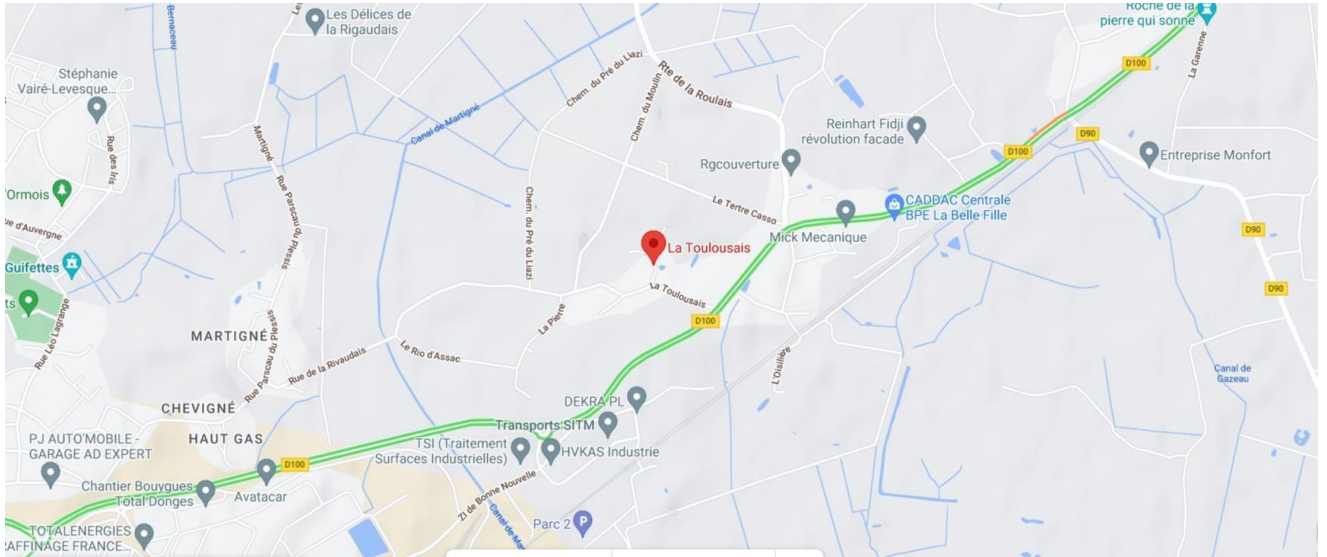
- Hauteur : 10 cm maxi.
- Longueur du plateau : entre 2,50 m et 4 m.
- Longueur des rampants : entre 1 m et 1,4 m.
- Pente des rampants : de 7% à 10%.
- Saillie d'attaque : inférieure ou égale à 5 mm.



*la mise en œuvre d'un marquage de part et d'autre du plateau type dents de requins

*la pose de panneaux de signalisation type C27 et A2b sur mâts indiquant la présence de ralentisseurs.

Localisation :



Aménagements

D100

Vue schématique du projet :



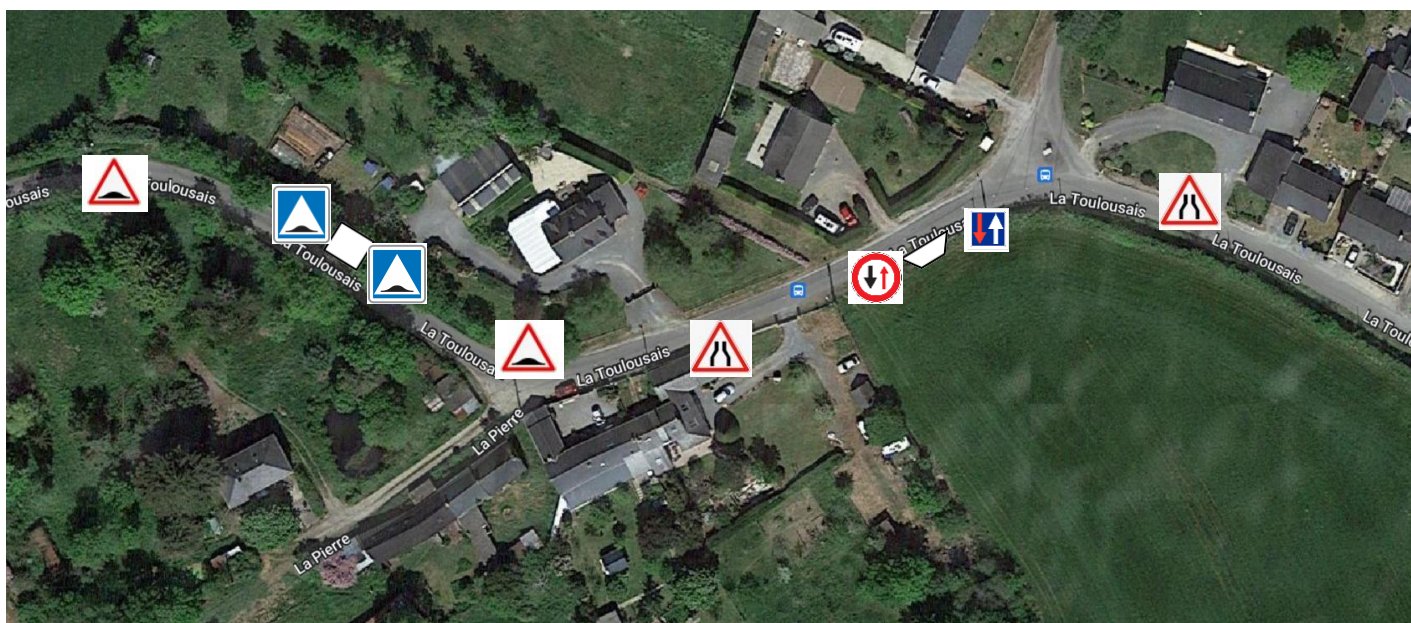
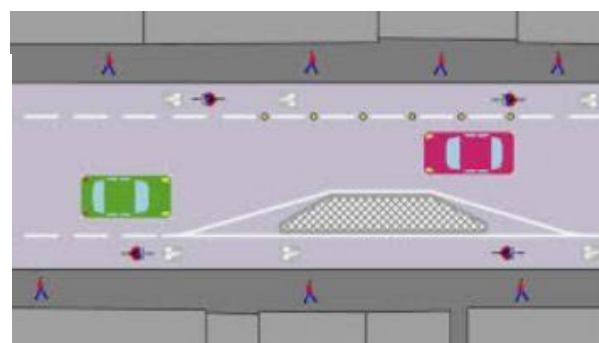
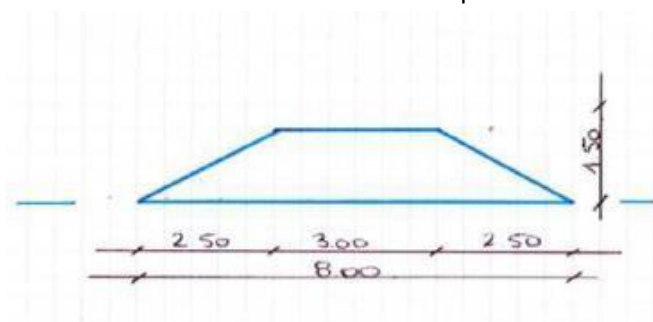


Schéma d'une écluse simple



Coût du projet :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	14 860.00	17 832.00
Marquage + panneaux	4 354.00	5 224.80
TOTAL TRAVAUX	19 214.00	23 056.80

2- Quartier du Perron – Le Clos Manchot

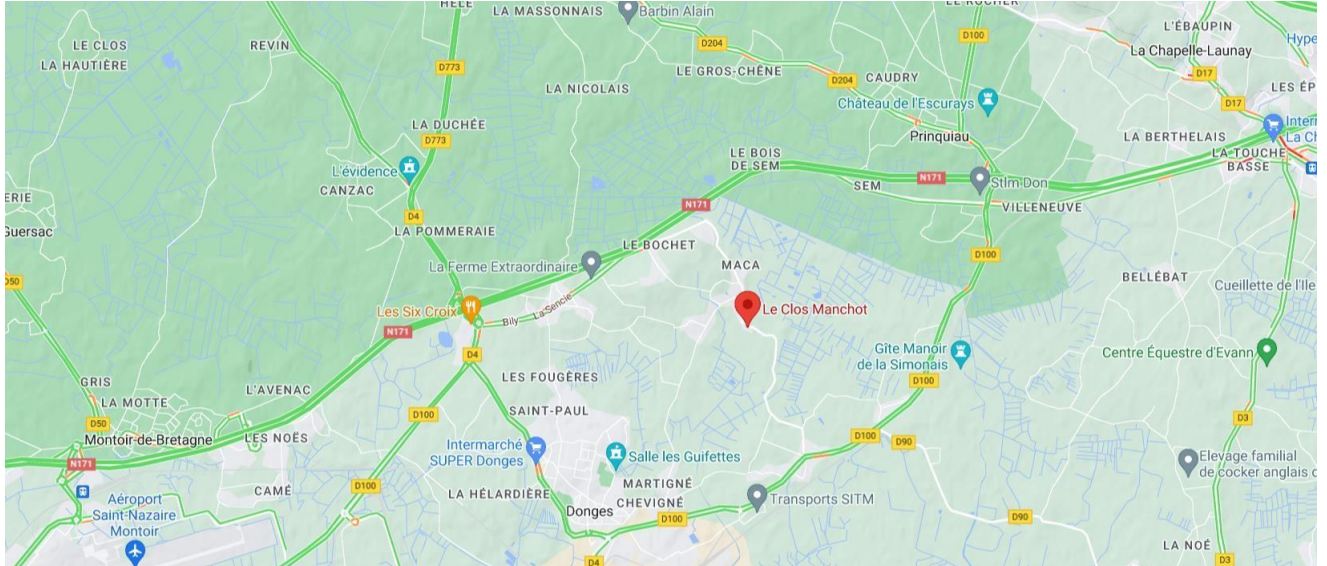
Un deuxième projet consiste dans la mise en œuvre de deux doubles écluses sur la voie communale passant par les lieux-dits Le Perron et Clos Manchot. Les habitants de ce secteur se plaignent régulièrement de la vitesse excessive des voitures ce qui les empêche de rentrer et sortir de chez eux en toute sécurité.

Ainsi, les **écluses doubles** visent l'abaissement de la vitesse et la sécurisation des entrées et sorties des riverains.

Ces travaux consistent en :

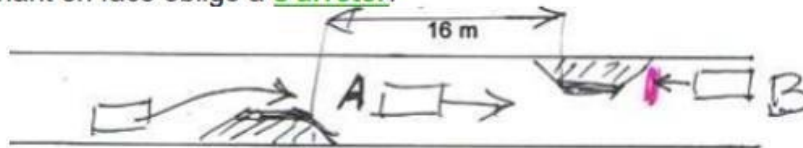
- *la fourniture et pose de chicanes en béton préfabriqués avec 2 coiffes type J4 ;
- *la mise en œuvre d'un marquage en résine bande de 15 cm et zébra de sortie de chicanes;
- *la pose de panneaux de signalisation type A3, C18 et B15 sur poteaux.

Localisation :

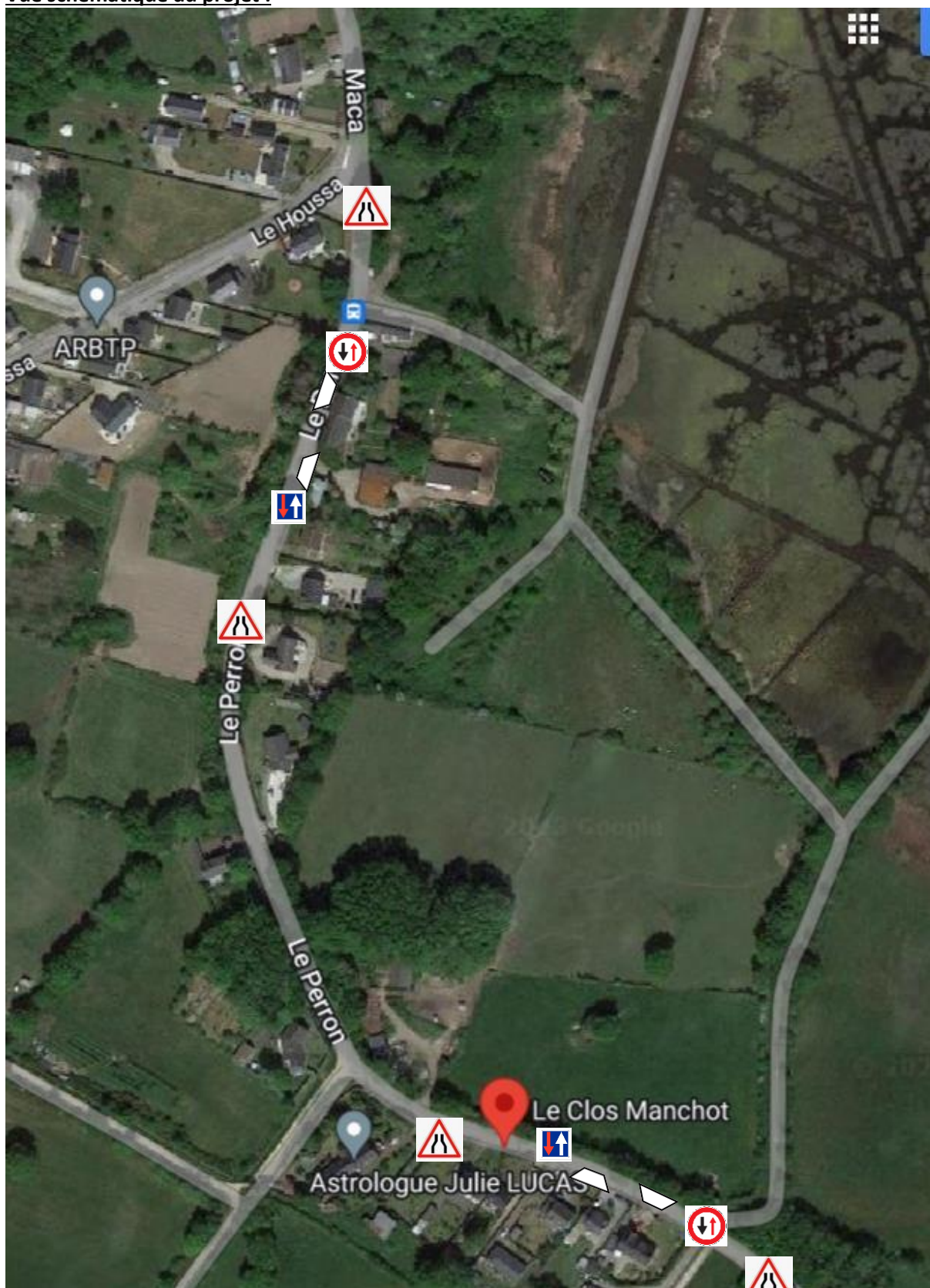


Données :

L'écluse double : les avancées de trottoir (une à droite puis une à gauche) sont à deux endroits successifs rapprochés (16-17 m) - si une autre voiture (A) **est dans** l'écluse on s'arrête (B) et on attend. **C'est le MEILLEUR dispositif pour modérer la vitesse** car si le trafic est faible (exemple la nuit ou le dimanche) la déflexion de trajectoire fait ralentir, et s'il y a beaucoup de trafic, la présence d'une voiture venant en face oblige à s'arrêter.



Vue schématique du projet :



Coût du projet :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	17 290.00	20 748.00
Marquage + panneaux	3 216.00	3 859.20
TOTAL TRAVAUX	20 506.00	24 607.20

3- Quartier de La Sencie

Un troisième projet consiste dans la mise en œuvre de deux doubles écluses sur la route de La Sencie entrecoupées de 2 plateaux. Cette route est très empruntée car elle permet de relier la zone des Six-Croix au centre bourg en passant par la Rue de Gramont. Les habitants se plaignent régulièrement de la vitesse et c'est très régulièrement que la police municipale constate au cinémomètre des excès de vitesse.

Ainsi, les aménagements prévus visent un abaissement de la vitesse et la sécurisation des entrées et sorties des riverains.

Ces travaux consistent en :

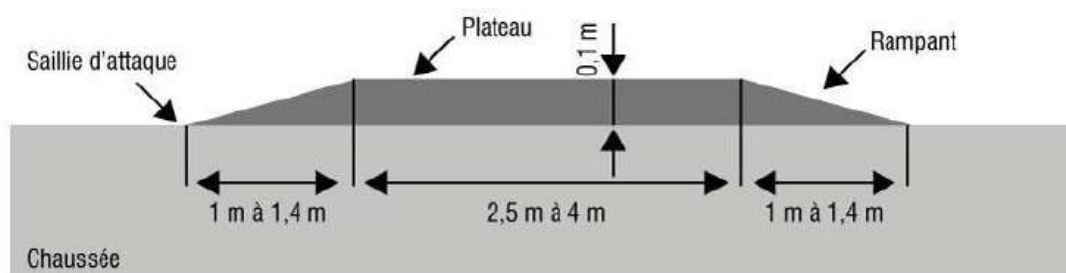
*la fourniture et pose de **chicanes** en béton (bordures) et enrobé

*la mise en œuvre d'un marquage en résine (bande de 15 cm) et zébra de sortie de chicanes;

*la pose de panneaux de signalisation type A3, C18 et B15 sur poteaux.

*la mise en œuvre de **deux plateaux** en enrobé surélevés sur toute la largeur de la voie : longueur du plateau : 4 m

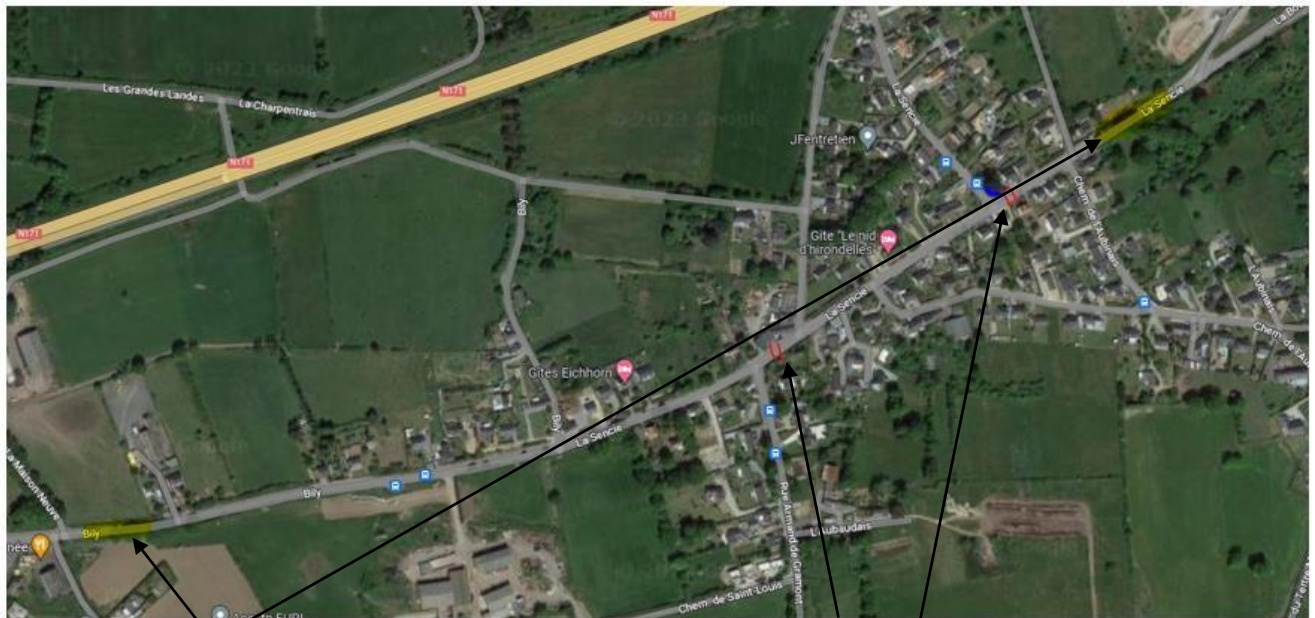
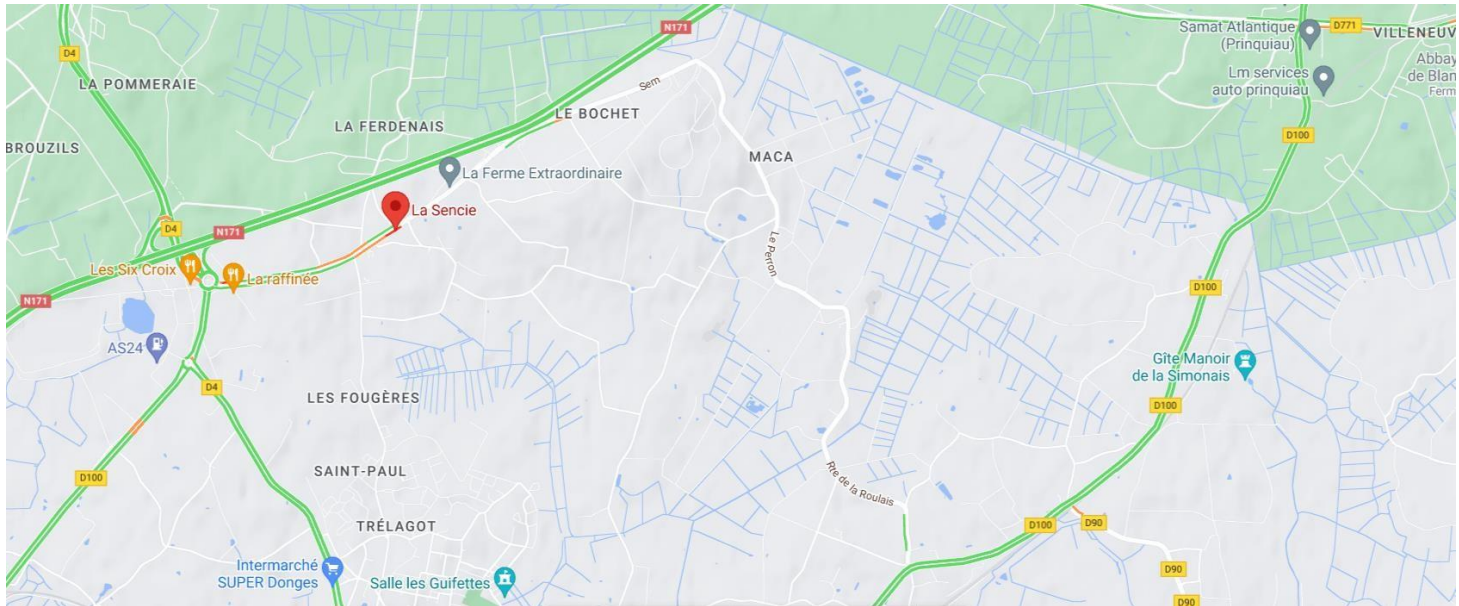
- Hauteur : 10 cm maxi.
- Longueur du plateau : entre 2,50 m et 4 m.
- Longueur des rampants : entre 1 m et 1,4 m.
- Pente des rampants : de 7% à 10%.
- Saillie d'attaque : inférieure ou égale à 5 mm.



*la mise en œuvre d'un marquage de part et d'autre du plateau type dents de requins

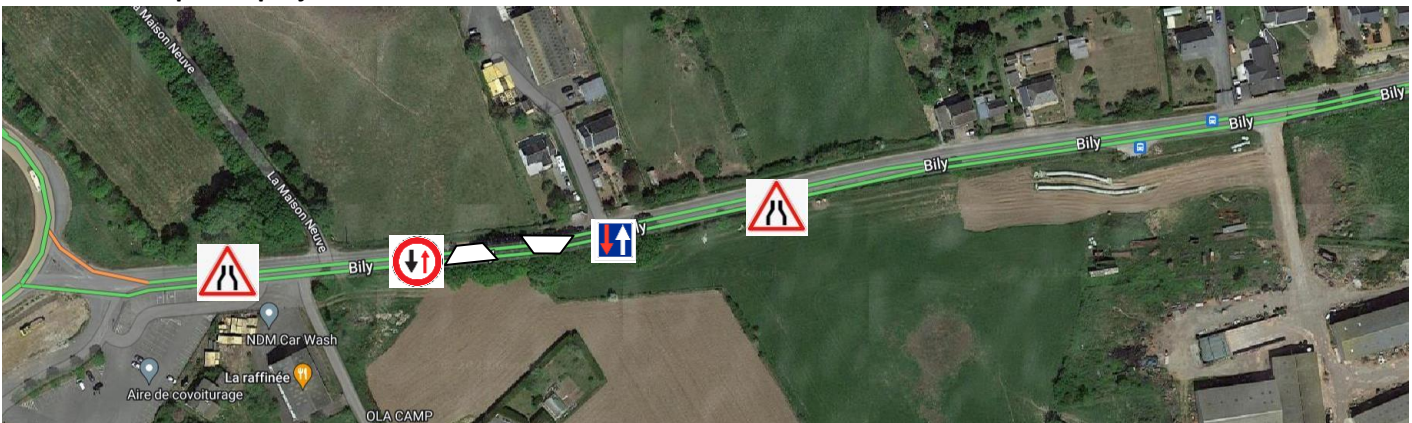
*la pose de panneaux de signalisation type C27 et A2b sur mâts indiquant la présence de ralentisseurs.

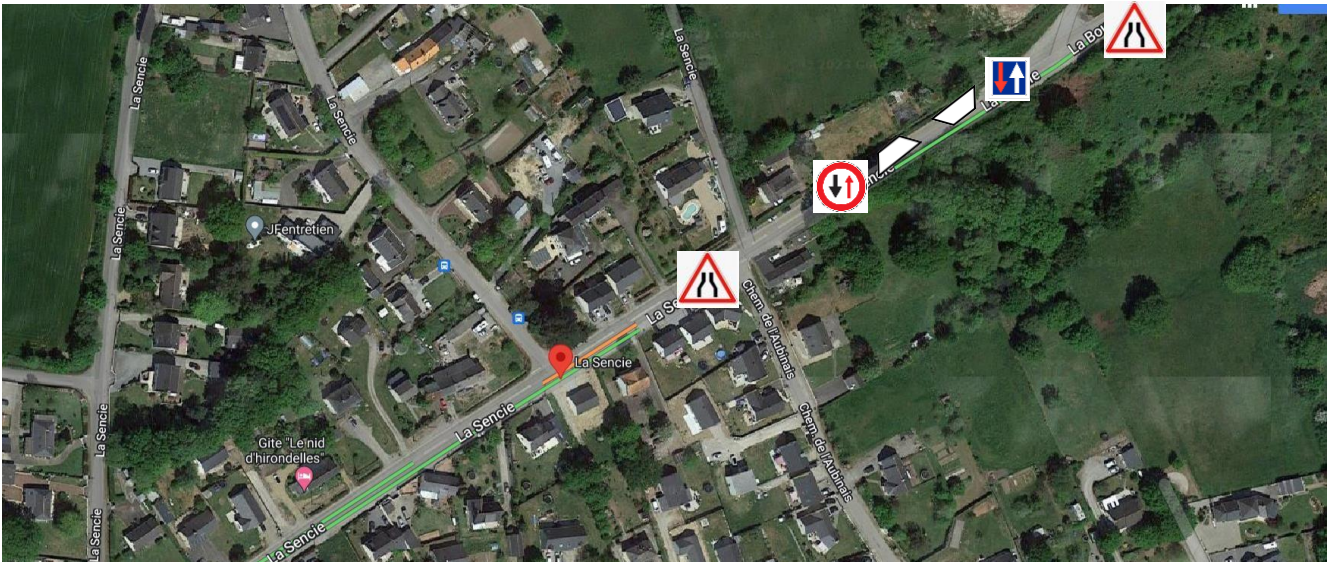
Localisation :



En jaune : emplacement des écluses doubles En rouge : emplacement des plateaux

Vue schématique du projet :





Coût du projet :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	31 610.00	37 932.00
Marquage + panneaux	6 412.00	7 694.40
TOTAL TRAVAUX	38 022.00	45 626.40

2- PLAN DE FINANCEMENT DES PROJETS

Le budget 2023, voté le 30 mars 2023, prévoit un budget de 170 000 euros TTC dédiés aux travaux de voirie.

Le coût des aménagements proposés est estimé à 93 290,40 euros TTC (selon devis).

	Montant HT	Montant TTC
Projet 1	19 214.00	23 056.80
Projet 2	20 506.00	24 607.20
Projet 3	38 022.00	45 626.40
TOTAL TRAVAUX	57 236.00	93 290.40

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le programme de travaux de sécurité tel que décrit plus haut. Il convient par ailleurs de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour ces aménagements.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer pour :

▣ APPROUVER les aménagements de sécurité des quartiers de la Toulousais, du Clos Manchot, et de la Sencie tels que présenté ci-dessus ;

▣ SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental 44 au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022.

Monsieur le Maire

Donc, trois projets sur trois secteurs où il y a une forte demande. Bien évidemment, si des personnes nous regardent et disent : « On ne parle pas de mon quartier », cela ne veut pas dire que nous n'avons pas pris en compte leur demande, mais que nous sommes obligés de faire les choses dans l'ordre, parce que nous sommes sollicités quasiment dans tous les quartiers pour ce type d'aménagements sécuritaires. Tout en sachant, que très souvent, ce sont des habitants du quartier eux-mêmes, qui sont les auteurs des excès de vitesse, enfin certains habitants.

Mais, la demande sécuritaire est très importante. Nous avançons petit à petit. Là, nous avons un programme ambitieux sur la Toulousais, le Clos Manchot et la route de la Sencie. Nous en aurons d'autres, sur d'autres quartiers, et les choses vont continuer dans les années à venir.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Moi, je vais redire ce que j'ai dit en Commission, nous ne sommes pas « contre » la sécurité dans les villages, de veiller à la sécurité routière.

Par contre, nous allons nous abstenir, parce que, alors, nous sommes « pour » demander la subvention, mais, moi, ce sont les projets qui me gênent un peu parce, que je trouve que l'on va enlaidir les villages avec les chicanes, franchement ce n'est pas beau, donc, en mettre partout... « Oui », je vois qu'Yvelyne est d'accord avec moi.

La deuxième chose que j'ai dit en Commission, c'est que vous nous avez révélé que c'était des demandes de riverains, très bien. Par contre, moi, je vous ai demandé de la concertation avec eux, par rapport aux solutions retenues et à l'implantation surtout. Donc, cela, ce n'est pas quelque chose que vous envisagez de faire Je trouve que c'est très important d'impliquer les gens dans la suite du projet.

Monsieur le Maire

Alors, je précise que, pas plus tard que cette semaine, j'étais, avec Daniel SIMON sur le terrain, avec des riverains. La concertation elle est menée, mais au quotidien. Ce n'est pas dans un bureau, loin des gens que nous travaillons là-dessus.

Daniel et moi, nous avons profité d'une matinée, pour faire plusieurs quartiers et pour écouter plusieurs riverains, avec des réponses qui sont différentes, selon les quartiers, parce qu'il faut s'adapter aux problématiques de chaque quartier, à la géographie de chaque quartier, au trafic sur chaque quartier, à la nature du trafic, etc... Donc, nous ne cessons d'être sur le terrain.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous avez donc consulté les habitants des trois projets ?

Monsieur le Maire

Nous les consultons en permanence. Nous recevons d'abord les habitants.

Monsieur Mikaël DELALANDE

« Oui », je parle de l'implantation.

Monsieur le Maire

Nous les recevons et nous discutons avec eux de ce qu'ils veulent et de ce qu'ils attendent. Nous faisons valider par les services la nécessité et attention, il y a des règles à respecter, nous n'implantons pas n'importe comment des aménagements

Monsieur Mikaël DELALANDE

Heureusement.

Monsieur le Maire

Et donc, ce ne sont pas les riverains qui peuvent choisir exactement, parce qu'il y a des contraintes à respecter, par rapport aux trottoirs, par rapport aux carrefours, par rapport aux longueurs de voirie ou largeurs de voirie, par rapport aux trafics des engins agricoles, par rapport aux passages des bus scolaires, par rapport aux passages de la collecte des déchets ménagers... Il y a des tas de choses et il n'y a pas une réponse applicable sur tout le territoire de la Commune, il y a plusieurs schémas.

Je vous rassure, nous sommes au quotidien au contact des riverains sur tous les projets en cause, ceux-là et les autres, bien évidemment, et c'est comme cela que cela fonctionne et si nous n'avions pas discuté avec les riverains, ces projets ne seraient pas soumis au Conseil Municipal.

Deuxième chose, concernant l'enlaidissement supposé, je comprends qu'il y a certains aménagements qui ne sont pas forcément très esthétiques, mais c'est parfois qu'ils sont provisoires.

Par exemple, quand nous prenons la route de Blanche-Couronne, pour aller à Savenay, quand nous arrivons à la Basse-Chapelle à La Chapelle-Launay, nous avons des espèces de choses qui ne sont pas définitives. Il y a des barrières métalliques qui font office de chicanes. Ce n'est pas très esthétique, mais j'imagine que les élus de La Chapelle-Launay ont mis cela pour tester, en attendant de mettre des aménagements plus pérennes.

Monsieur Vincent MIAULT

Je me permets d'intervenir, parce que j'ai posé la question. Je prends cette route-là fréquemment, et ce ne sont même pas les élus qui ont proposé cela, ce sont simplement des riverains, comme à Donges, qui l'ont demandé, mais à la DIRO, puisque la portion est départementale. Les élus de la Chapelle-Launay ne sont pas forcément favorables à cette installation, qui est franchement « moche ».

Monsieur le Maire

C'est pourtant en zone urbaine là ?

Monsieur Vincent MIAULT

« Oui », mais c'est l'ancienne départementale qui allait de Nantes à Saint-Nazaire.

Monsieur le Maire

« Oui », Blanche-Couronne.

Monsieur Vincent MIAULT

Cela reste départemental et c'est géré par la DIRO, donc c'est un projet DIRO.

En l'état, parce que je pense que c'est pour faire quelque chose de plus pérenne à terme. Mais, en ce moment, ce n'est pas beau et çela devient presque dangereux, parce que les panneaux sont tous en train de s'envoler, parce que les gens ne les respectent pas trop.

Monsieur le Maire

Il y a un autre endroit où ce n'est pas très esthétique, c'est quand vous êtes sur Pontchâteau. Vous prenez la route de Saint-Roch, entre Pontchâteau et Saint-Roch, vous avez des espèces de choses qui semblent ressembler à des jardinières, mais ce n'en sont pas. Ce sont des espèces de bacs posés sur des piquets en fer..

Madame Joséphine DAVID

Il y avait des fleurs avant.

Monsieur le Maire

Cela ressemble à des « caddies » qui sont posés et ce n'est pas très beau.

Par contre, il y a des choses qui sont beaucoup plus esthétiques et efficaces. Moi, je prends la route du Pingliau sur Besné. Il y a des plots en bois qui sont enfoncés dans le sol, qui permettent de sécuriser les vélos et les piétons et qui permettent de ralentir aussi. Alors, évidemment, cela doit se faire en concertation avec les agriculteurs et les services publics qui passent, les bus et la collecte des déchets. Mais, sur la route de Besné, du Pingliau jusqu'à la Criaudière des Vignes, l'aménagement qui est fait est assez intéressant. Cela doit être travaillé avec les usagers de la route, je dis tous les usagers de la route.

Monsieur Mikaël DELALANDE

C'est mieux que les chicanes.

Monsieur le Maire

Nous pouvons faire des écluses qui sont de qualité. Mais, nous n'avons pas l'ambition d'enlaidir la Commune et ses écarts. Nous avons l'ambition de sécuriser. Nous pouvons faire les deux : sécuriser sans enlaidir.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voulais dire que par rapport au projet qui concerne Donges, nous sommes peut-être sur un aménagement qui ne valorise pas trop les villages. Je pense que ce serait bien d'essayer d'avoir une harmonie. Vous parliez de piquets en bois pour que cela ne dénature pas trop la vue.

Et puis, je voulais dire aussi que cela allait devenir quand même compliqué si l'on met des aménagements partout, comme cela dans la campagne à Donges, parce que si tout le monde réclame que les gens aillent moins vite dans Donges, on va mettre des chicanes partout, on va dépenser un « fric » fou et moi, j'aimerais aussi que l'on arrive à avoir un retour de ce qui a été déjà fait, parce qu'il y a déjà pas mal d'aménagements qui ont été faits.

Ce serait bien d'avoir un retour de ce qui a été fait, pour savoir si cela sert vraiment et savoir s'il faut continuer. Mais, cela va être compliqué de continuer de cette façon, parce que vous le dites, il y a énormément de demandes, mais si c'est un « gym cana » dans Donges pour se déplacer, cela va être détestable.

Pour finir, à côté de cela, je remarque quand même, que sur les deux projets proposés, il y a un projet sur la Toulousais-la Pierre dont nous avons fait la remarque au moment de l'élaboration du fuseau par SNCF RESEAU, de la pertinence. Nous avons bien dit, dès le départ, que cette route communale allait subir un trafic qui ne lui était pas dédié et voilà, nous arrivons à ce trafic qui est le report d'un trafic qui avait lieu autrefois au niveau de l'Astrolabe. Nous en avons parlé pendant la commission, aujourd'hui, les gens prennent cette route, pour aller plus vite et nous en arrivons à ces problèmes.

Le deuxième projet qui nous est présenté, c'est aussi celui du Perron-le ClosManchot, qui lui, subit aussi un trafic important, puisqu'il sert de route de desserte, ou d'arrivée plutôt, vers la déchetterie. Et, moi, j'avais émis le souhait que cette déchetterie, le jour où il aurait fallu la refaire, elle soit déplacée. Malheureusement, cela n'a pas été le cas et les riverains vont encore subir, déjà la vitesse, sans parler de tout ce qui va se perdre sur le bord des routes, quand cela n'est pas volontairement déposé dans les chemins.

Monsieur le Maire

Concernant la déchetterie, je vous ai déjà répondu plusieurs fois : « Où la mettre ? ». Dans une zone d'activité, certainement pas, on ne met pas la déchetterie avec les entreprises.

« Où la mettre ? ». Dans le centre bourg, certainement pas.

Il faut la mettre dans un endroit où il y a une acceptabilité sociale. Au Pont du Gué, le site est historique, c'était « la jaille » autrefois, on appelait cela : « la jaille », cela a été étendu. Le site est présent, il est réglementaire.

Déjà, nous devons nous réjouir de garder la déchetterie et de la faire rénover, parce que ce n'était pas prévu. Il était prévu, là aussi, de la fermer et de nous contraindre à aller à Montoir, sur un site qui, semble-t-il, est abandonné. Parce que, c'était à Gron.

Donc, nous allons nous réjouir que la déchetterie existe. Bien sûr, cela impacte le trafic, parce qu'il y a des habitants de Besné, qui passent par la route de Maca, pour aller à la déchetterie.

Qu'est-ce qui vous fait rire, Madame MISIN ?

Madame Christine MISIN

Pardon ?

Monsieur le Maire

Je vous demandais : « Qu'est-ce qui vous fait rire ? »

Madame Christine MISIN

Je disais que nous aurions fait une pétition et une manif.

Madame Yveline LECAMP

Si elle fermait.

Monsieur Daniel SIMON

Ah oui, si elle fermait.

Monsieur le Maire

Si la déchetterie fermait. Eh bien, vous voyez, vous n'avez même pas eu besoin.

Madame Christine MISIN

Eh bien voilà.

Monsieur le Maire

C'est dommage. Vous auriez aimé. Cela vous aurait fait faire du sport...

Mais, vous n'avez même pas eu besoin, parce que l'élu chargé des déchets avait déjà bloqué en amont. C'est bien hein ?

La route de la Pierre a fait l'objet d'un trafic anormalement élevé pendant les travaux. Maintenant, les travaux sont finis, donc le trafic n'a pas à être aussi élevé. Il n'y a pas de raison. Et, il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup d'habitants qui habitent maintenant le village de la Pierre, avec beaucoup de maisons qui se sont construites.

Qu'est-ce qu'il y a Monsieur MIAULT ?

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

Madame HENRY l'emprunte, mais elle n'est pas interdite, Monsieur MIAULT. Il n'est pas interdit de passer sur la route de la Pierre.

Monsieur Vincent MIAULT

Je n'ai pas dit qu'il était interdit d'y passer, j'ai dit qu'il ne fallait pas s'étonner, aujourd'hui, qu'elle soit sur-fréquentée, dans la mesure où l'on avait fermé, par le projet de SNCF RESEAU, une entrée et une sortie de la Ville de Donges, et donc, aujourd'hui vous savez que les gens, ils ne sont pas idiots et ils font le trajet le plus court pour arriver d'un point A à un point B. Donc, aujourd'hui, tous les gens qui sont sur l'Ariais, la Martinière, s'ils veulent aller vers Savenay-Prinquiau, ils vont prendre ce trajet-là. Cela paraît complètement évident et cela n'a pas été pris en compte.

A la limite, nous pourrions même demander à SNCF RESEAU de nous payer les équipements, cela ne serait pas idiot.

Monsieur le Maire

Non, mais il y a aussi un phénomène de GPS, parce que les gens qui n'habitent pas la Commune, quand ils cherchent à aller dans un endroit, le GPS les fait passer au plus court, et nous avons le même phénomène à Revin, puisque comme cela arrive souvent, le quartier des Six-Croix avec l'échangeur est bouché le matin, les GPS des habitants qui viennent de Crossac, et au-delà, orientent les gens pour passer à travers Revin, jusqu'à Caloyau, et rejoindre directement Montoir, sur une petite route qui n'est pas du tout adaptée. Pour Canzac, les Brouzils, c'est la même chose, pour rejoindre le Pont de Nyon. C'est le malheur des GPS qui donnent des mauvais conseils aux habitants.

Monsieur Yvonnick PERRIN

Je voulais vous dire que nous avons eu une réunion publique sur la zone des Six-Croix 2, et j'avais évoqué le « bouchage », enfin la grosse fréquentation au niveau des Six-Croix justement. Quand nous parlions de l'extension de la zone industrielle, il y avait des problèmes de nouvelles arrivées de travailleurs, de camions, etc...

Donc, j'avais évoqué que c'était un gros problème pour cette circulation et que, déjà aujourd'hui, il n'était prévu aucun aménagement pour désengorger les Six Croix et qu'avec une arrivée supplémentaire de camions et de travailleurs sur cette zone, cela allait encore augmenter le problème.

Je vois, qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de travaux qui sont évoqués à ce sujet.

Monsieur le Maire

Nous ne parlons pas de la même chose.

Moi, je parlais du trafic des gens qui font le « trafic pendulaire », le matin, pour aller travailler à Saint-Nazaire, en venant de Pontchâteau et au-delà.

Là, vous parlez du trafic autour des activités de la zone des Six-Croix 1 et des Six-Croix 2. C'est différent.

Monsieur Yvonnick PERRIN

Le supplément d'activités qu'aurait amené justement sur la zone de Six-Croix 2.

Monsieur le Maire

Le supplément d'activités, il porte sur des voiries départementales. Donc, peut-on élargir les routes ? Les mettre à trois voies, deux fois trois voies, je ne sais pas ce qu'il faut faire.

Est-ce qu'il faut encore artificialiser du foncier ? Parce que, n'oubliez pas cela. On nous demande de d'éviter l'artificialisation, d'éviter de goudronner, d'éviter de bétonner. Donc, nous devons supporter les conséquences de cela.

Alors, nous pouvons dire que c'est dommage que notre zone d'emplois soit si attractive, qu'il y ait tellement d'entreprises qui veulent s'y implanter. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'élus d'autres territoires qui nous disent : « Mais, vous avez des problèmes de riches, parce que nous, nous n'arrivons pas à garder les entreprises chez nous, nous n'arrivons pas à garder les emplois, nous n'arrivons pas à garder les ressources fiscales. Nos régions périclitent et chez vous, vous vous plaignez qu'il y a trop d'entreprises, trop d'emplois, trop de camions, trop de voitures, etc... ».

Alors, il faut savoir ce que l'on veut. Je sais que ce n'est pas simple. Mais, nous ne pourrions pas faire plus de routes, en artificialisant plus de terres agricoles ou de terres naturelles. Nous savons très bien que tout projet d'autoroutes, tout projet de bretelles... Vous avez vu ce qui s'est passé dans le Tarn. Donc, il faut assumer que l'on n'en fera plus.

De même que le Département a renoncé à faire des déviations vers Clis, en allant vers la Turballe et Piriac. On ne fera plus de nouvelles routes, même si le trafic est important. Il faut l'assumer. Nous sommes dans une contradiction, mais il faut l'assumer, parce que sinon, nous continuons le « tout voiture » et ce n'est plus à l'ordre du jour. Personne ne défend le « tout voiture » ou de « tout camion ». Il faudra l'assumer.

Mais, c'est vrai qu'un territoire attractif a plus de problèmes. Si les entreprises s'en allaient, nous aurions moins de trafic et les riverains seraient peut-être plus contents. Je ne sais pas. Enfin, voilà.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

24 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

▮ **APPROUVE** les aménagements de sécurité des quartiers de la Toulousais, du Clos Manchot, et de la Sencie tels que présenté ci-dessus ;

▮ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental 44 au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022.

DELIBERATION N° 16
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE
A L'INTERVENTION DE L'AGENT
CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité (ACFI).

Cette personne vérifie les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Depuis 2015, la collectivité a conventionné avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique. Le bilan satisfaisant invite à reconduire l'engagement.

Pour cette nouvelle année, l'ACFI référent va être sollicité dans le cadre d'un accompagnement méthodologique à la mise à jour du Document Unique.

Proposition

Le conseil municipal est donc appelé à valider ce nouveau conventionnement pour l'année à venir.

Le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- APPROUVE** cette démarche ;
- ACCEPTE** les termes de la convention à signer auprès du Centre de Gestion de Loire-Atlantique afin de lui confier le soin d'assurer la mission d'accompagnement à l'actualisation du Document Unique ;
- AUTORISE** le Maire **A SIGNER** la convention d'inspection ainsi que tous les documents annexes y afférents.

DELIBERATION N° 17

CREATION DE POSTES PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Plusieurs évolutions sont à étudier pour ce Conseil.

Au niveau du service de Police Municipale :

Les élus ont souhaité réaffirmer la politique sécuritaire de la Ville en étoffant l'équipe de Police Municipale.

Un recrutement a été lancé en février dernier.

Fin mars, un gendarme en activité a notifié son souhait d'intégrer la collectivité au plus vite.

Les démarches de mise en stage pour 2 mois puis détachement d'une durée de 12 mois sont en cours.

La commission nationale d'orientation et d'intégration (CNOI) doit étudier la proposition de la collectivité lors de sa séance du 17 mai prochain dans l'optique d'une intégration au 19 juin 2023.

Cet agent intégrera la Fonction Publique Territoriale sur le grade de Brigadier-Chef Principal.

Aussi, un poste de ce grade à temps complet est-il demandé à la création.

Au niveau du service multi-accueil :

En septembre dernier, l'agent en charge de l'accueil au niveau du multi-accueil a quitté la collectivité pour cause de mutation.

Ce poste à temps non-complet 17h30 a été proposé, en immersion préalable, à un agent titulaire à temps non-complet 17h30, actuellement en poste en qualité de gestionnaire administratif polyvalent au niveau du secrétariat technique.

La possibilité de placer cette personne, à terme, sur un poste à temps complet, permettait de répondre à une demande formulée lors des entretiens d'évaluation passés.

Cette immersion ayant été probante, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ainsi que la suppression du poste à temps non-complet 17h30 laissé vacant.

Globalement, du fait de départs pour retraite, mobilité externe, avancement de grade ou promotion interne, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour le caler au plus juste à l'effectif en place et supprimer ainsi les postes laissés récemment vacants sans recrutement à venir.

Des mentions explicatives sont donc placées dans le tableau global.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider :

La création de :

- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Et la suppression de :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non-complet 17 heures 30 hebdomadaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Sur la création du poste au sein de la police municipale, alors, cela illustre, encore une fois, le désengagement des services de l'État et la nécessité, pour la Commune, de financer des postes locaux pour pouvoir pallier à cette absence.

J'aurais une question, que je n'ai pas eu le temps de poser en amont, c'est sur la correspondance de grade. Le gendarme, quel grade a-t-il aujourd'hui ? Est-ce un rôle de brigadier-chef ? Parce que, s'il est gendarme, il est en position de sous-officier, alors que le brigadier-chef est plutôt un homme de rang. Je voulais savoir quelle organisation et quelle correspondance avaient pu être mises en place. Cela peut être une réponse qui interviendra, après le Conseil, sans aucun problème.

Monsieur le Maire

Alors, sur la création des postes, cela traduit un des engagements ou un non-engagement suffisant de l'État sur les forces de sécurité qui dépendent de lui, donc la police et la gendarmerie.

Mais, cela traduit un engagement des collectivités qui ne peuvent pas rester « les bras ballants », en attendant que cela change. Nous voyons la situation évoluée, nous voyons la population augmentée, nous voyons les problématiques se développer du centre d'agglomération, vers les périphéries, vers nos territoires. Donc, ne rien faire, c'est abandonner, une fois de plus, les citoyens.

Alors, même si nous sommes « contre » les transferts de charge, nous estimons qu'il est essentiel d'entendre la demande de sécurité et d'y contribuer, à notre façon, avec nos moyens par ce recrutement, qui donc, est un élément important de la politique municipale.

Concernant le grade. Alors, je ne connais pas le grade actuel de ce gendarme dans la gendarmerie. Ce que je sais, c'est que cela ne changera pas dans les fonctions qu'il aura à assumer, puisque, dans la Fonction Publique, on distingue le grade et la fonction.

Dans les fonctions, nous avons un responsable de la police municipale qui va rester responsable de la police municipale. Rien ne va changer. Le nouvel agent, recruté par « voie de passerelle », venant de la gendarmerie, aura le grade de brigadier-chef principal, qui doit résulter de l'application des règles de la « passerelle », puisque l'on ne peut pas nommer n'importe quel fonctionnaire d'État sur n'importe quel emploi de fonctionnaire territorial.

Donc, en fonction de sa grille indiciaire, de son ancienneté, de ses échelons, etc... nous appliquons cette passerelle et cela n'impacte pas du tout ses fonctions. Il va faire un travail de gendarme. Il est gendarme, donc il doit faire un travail de gendarme dans la police municipale, même si les missions des deux ne sont pas totalement identiques. C'est normal, mais c'est plutôt positif de recruter un gendarme.

Je crois c'est quelqu'un qui a déjà une bonne connaissance du métier et il pourra travailler efficacement avec l'équipe actuelle. Voilà.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Donc, nous, nous ne sommes pas « contre » le renforcement du service de la police municipale. Nous ne sommes pas « contre » ce renforcement, par principe, que ce soit bien clair.

Par contre, nous aurions bien voulu débattre un petit peu sur le projet de service et sur les missions. Effectivement, à Donges, il y a des problèmes de sécurité et là, il n'y a pas forcément de débat. Nous ne connaissons pas, un peu, le « pourquoi du renforcement » et puis, je voudrais profiter aussi de cette question, pour regretter le départ de l'ASVP.

Alors, je sais, vous allez me dire que ce ne sont pas du tout les mêmes missions qu'un policier municipal, mais, je pense qu'il avait sa raison d'être et je pense qu'il a fait du bon travail. Merci.

Monsieur le Maire

Alors, le projet de service, c'est quelque chose qui concerne la gestion des ressources humaines au sein d'une équipe d'agents, avec leur hiérarchie et avec les élus. Donc, un projet de service, ce n'est pas quelque chose qui se débat en Conseil Municipal, ni pour la sécurité, ni pour les autres services de la Ville. C'est quelque chose d'interne et donc, c'est comme cela que ça se passe.

Deuxième élément de réponse. La sécurité, c'est un pouvoir propre du Maire, c'est à dire que le Conseil Municipal ne vote pas des décisions sur la sécurité, c'est le Maire qui décide par arrêté ou par procès-verbal, parce qu'il est officier de police judiciaire, avec les adjoints. Alors, c'est peut-être frustrant, là encore, mais ce n'est pas un domaine où le Conseil Municipal vient débattre, en disant : « Qu'est-ce que l'on va faire comme politique sécuritaire ou pas ? ». C'est régalien et le Maire est agent de l'État, il faut le savoir, en tant qu'autorité de police. Il est agent de l'État, même s'il est élu, et il organise, lui-même, avec ses services et ses agents, la politique sécuritaire. C'est comme cela que ça se passe.

Après, qu'il y ait ensuite, une Commission Sécurité, où l'on parle des chiffres ou des statistiques, parce que nous avons des comptes rendus qui nous sont faits régulièrement par les policiers municipaux, même pas régulièrement, systématiquement, par les policiers municipaux et nous avons, en parallèle, des comptes rendus qui nous sont remis régulièrement par les gendarmes.

Nous arrivons à croiser les informations, à voir ce qui se passe sur notre territoire. Cela peut aller de la simple incivilité, de la panne de voiture sur la voie express, jusqu'à des violences, enfin toutes sortes de choses. Nous avons une vision, quand même, assez transversale, de ce qui se passe et cela ne posera pas de problème, de parler de tout cela en commission.

Mais, encore une fois, nous sommes sur du régalien et nous ne négocions pas la politique municipale en matière sécuritaire, parce que c'est par arrêté.

Si nous délibérons ce soir, c'est sur une création de poste et non pas sur les missions que va assumer ce gendarme, parce que l'on ne délibère pas là-dessus, c'est tout.

Monsieur Mikaël DELANDE

Juste très rapidement, je voudrais vous rassurer, il n'y a personne de frustré dans notre groupe, ni Madame MISIN, ni Monsieur PABOIS, il n'y a aucun souci là- dessus.

Madame Christine MISIN

Ah, non, pas deux fois.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Je pense que sur les questions de sécurité, c'est très récurrent que les Dongois nous interrogent dessus et je pense que nous pourrions avoir un débat sur ce qui se passe et sur les petits moyens, parce qu'il n'y a pas de gros moyens, forcément, sur le service de police municipale. Ils ne peuvent pas tout faire, donc vous avez forcément des priorités à donner et ce serait bien de savoir lesquelles. Cela serait bien de pouvoir en débattre. Maintenant, si vous ne voulez pas en débattre, eh bien j'en prends acte.

Monsieur le Maire

Nous vous présenterons notre politique, c'est tout. Nous vous présenterons nos choix, notre politique et les raisons pour lesquelles nous l'appliquons.

Mais, dans les interventions de la police municipale, il y a un aspect de confidentialité à respecter. Nous n'allons pas vous débiller tout ce qui se passe.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Ce n'est pas ce que nous demandons.

Monsieur le Maire

Nous, nous sommes bien placés pour savoir ce qu'ils font et pourquoi ils le font. Nous n'allons pas faire un grand déballage.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Ce n'est pas la question.

Monsieur le Maire

Encore une fois, la politique de la sécurité n'est pas un élément de délibération, c'est un élément de décision. Et donc, ces décisions sont prises, après, nous pourrions les présenter, faire des bilans, tirer des conclusions, parler des orientations.

Je pense que nous aurons, quand même, à discuter, à un moment de l'armement des policiers municipaux, du degré d'armement.

Oui Oui Oui, nous allons armer.

Intervention sans micro : discours inaudible.

Monsieur le Maire

He bien, nous en reparlerons, le moment venu. Nous n'avons pas encore décidé quel degré d'armement, mais, nous allons les armer et nous allons l'assumer.

Parce que, vous savez nous parlons avec d'autres polices municipales, avec d'autres collectivités et quand les policiers municipaux ont déjà des caméras GoPro, le regard du contrevenant ou du délinquant n'est pas du tout le même et le comportement n'est pas du tout le même non plus.

Donc, cela, ce n'est pas forcément un armement, mais c'est un élément important qui change la nature des interventions. Quand nous parlerons d'armement, il y a des armements légers, il y a des armements non létaux, puis après il y aura différents degrés et nous en parlerons avec eux. La concertation, je vous rassure, nous allons la faire, d'abord avec les intéressés, en fonction de leurs missions, de leurs retours d'expérience, de leurs capacités de leur formation, parce que l'on ne délivre pas des armes n'importe comment, à n'importe qui.

Donc, encore une fois, il faudra travailler avec les intéressés et en fonction de leur retour d'expérience et de leur demande, évaluer si oui ou non et quelles armes quel type d'armement leur donner.

Je n'apporte pas la réponse avant que la question ait été traitée !

Monsieur Mikaël DELALANDE

Mais, je n'ai aucun souci là-dessus. Souvenez-vous, relisez les PV de votre premier Mandat. Je vous avais suivi sur cette question-là. Après, il y a eu plusieurs renoncements là-dessus. Maintenant, c'est un débat, « oui », effectivement. Si vous voulez en débattre, moi, je serai prêt à en débattre.

Monsieur le Maire

Je vous le redis, il y aura un débat avec les intéressés.

Monsieur Mikaël DELALANDE

D'accord, en premier ?

Monsieur le Maire

Pardon ?

Monsieur Mikaël DELALANDE

Vous ferez un débat avec les intéressés, mais ce sont des choses que les élus peuvent débattre quand même.

Monsieur le Maire

Les élus débatteront. S'il faut acheter des équipements, on en débattrait. S'il faut demander une subvention pour les équipements, on en débattrait, je vous rassure. Comme nous l'avons déjà fait quand on a acheté des gilets par balles et autres.

Simplement, il faut respecter le fonctionnement et nous fonctionnons comme cela. Nous ne fonctionnons pas à l'envers, c'est régalien, et les décisions sont prises avant les délibérations.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

24 POUR

Et

3 ABSTENTIONS

(Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine et Monsieur PABOIS Alain)

- DECIDE** la création/suppression de ces postes au 1^{er} juin 2023 ;
- ENTERINE** la mise à jour du tableau des effectifs suite aux radiations ou déroulements de carrière.

Monsieur le Maire

Nous avons encore, une obligation qui est rajoutée aux collectivités. Il y a des gens, dans les administrations, qui passent leur temps à inventer des textes pour justifier leur emploi, je pense, et maintenant, la nouveauté, c'est que dans toutes les communes, il faut un référent déontologue. Il faut le désigner avant le 1^{er} juin.

DELIBERATION N° 18

DESIGNATION DU (OU DES) REFERENT(S) DEONTOLOGUE(S)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

La loi 3DS prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales). Chaque collectivité doit ainsi désigner un référent déontologue au 1^{er} juin 2023.

Pour accompagner les communes, l'AMF 44 propose une liste de référents. La saisine d'un des référents figurant sur cette liste se fera sur demande, par tous moyens, auprès du service juridique de l'AMF 44 (service.juridique@maires44.fr) qui se chargera d'assigner un référent à l'affaire. Si la collectivité émet une préférence pour l'un ou l'autre des référents, cela sera pris en considération.

Le référent ainsi désigné pourra également, en cas de besoin, solliciter ses colistiers pour avis ou conseils simples, et/ou demander la collégialité pour le traitement de l'affaire, en invitant 2 à 4 des autres référents à siéger en commission.

Il est proposé de valider la liste de référents déontologues proposée par l'AMF44 pour

une durée de un an.

Proposition

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1 et ses articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-D (en vigueur au 1^{er} juin 2023) ;

Vu le décret 1520 et son arrêté d'application du 6 décembre 2022 relatifs au référent déontologue de l'élu local (dont les dispositions entrent en vigueur au 1^{er} juin 2023) ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ;

Considérant qu'un référent déontologue doit être désigné par le conseil municipal avant le 1^{er} juin 2023 ;

Considérant que l'AMF 44 a constitué une liste de personnalités aptes à assurer les fonctions de référent déontologue auprès des élus ; que cette liste peut évoluer dans le temps ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être, selon les cas, assurées par :

1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins 3 ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°,

Considérant que la délibération portant désignation du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) doit préciser la durée de l'exercice de ses fonctions, les modalités de sa saisine et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus ;

Considérant que la délibération doit également préciser les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les éventuelles modalités de rémunération ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier ;

Considérant que l'indemnisation prend la forme de vacations et que le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables. A noter cependant que les membres du collège désignés comme rapporteurs peuvent cumuler l'indemnité de 80 euros par dossier et une des deux indemnités prévues aux 1° et 2°.

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) sont tenus au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ;

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour :

DÉSIGNER en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

DÉCIDER que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour une durée d'un an.

FIXER les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein des modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDER que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : par mail sous quinze jours.

DÉCIDER que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants :

- mise à disposition ponctuelle d'un bureau équipé d'un ordinateur et d'un téléphone en mairie (le temps de l'instruction du dossier).

FIXER les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : 80 euros par personne et par dossier, 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

DÉCIDER que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

DÉCIDER que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

DÉSIGNER en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

DÉCIDER que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

FIXE les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMF 44 qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMF 44 met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec 2 à 4 autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : par mail sous quinze jours.

DÉCIDE que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants :

- mise à disposition ponctuelle d'un bureau équipé d'un ordinateur et d'un téléphone en mairie (le temps de l'instruction du dossier).

FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : 80 euros par personne et par dossier, 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

DÉCIDE que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

DELIBERATION N° 19
DECISIONS DU MAIRE
PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ART. L 2122-22 DU CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions et des opérations de déclarations d'intention d'aliéner prises depuis le Conseil Municipal du 30 mars dernier :

▮ Convention de mutualisation du foyer communal sis 36 avenue des Herlains en date du 26 avril 2023 ;

▮ Arrêté du Maire n° 2023-152 du 1^{er} mars 2023 portant modification de l'arrêté de constitution d'une régie de recettes et d'avances au Multi-accueil « Bout d'chou ».

Registre des Déclarations d'Intention d'Aliener

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien		Adresse du Bien	Surface Parcelle	Surface Utile en copropriété	Prive
IA 044 052 23 00026	20 mars 2023	Madame GIRARDET Laure 8, Allée Louis le Pourceau de Tréméac 44500 44500	Maître Patricia ATTIAS	Bâti sur terrain propre		12 impasse du falleron	5638	0	2
				PLU	Numéro parcelle				
				UHa1	ZM 315				
IA 044 052 23 00026	20 mars 2023	Madame GIRARDET Laure 8, Allée Louis le Pourceau de Tréméac 44500 44500	Maître Patricia ATTIAS	Bâti sur terrain propre		12 impasse du falleron	5638	0	2
				PLU	Numéro parcelle				
				UHa1	ZM 315				
IA 044 052 23 00027	13 mars 2023	CONGREGAT SOEURS DE L'INSTRUCTION CH 4 RUE BERTHELOTBP 73216 44032 44032	OFFICE DU DOME	Bâti sur terrain propre		50 RUE DES ECOLES	3770		
				PLU	Numéro parcelle				
				UAa2	BK 130				
IA 044 052 23 00028	24 mars 2023	Monsieur DE VOS Bernard 12 rue de la Chézine 44480 44480	Maître BAUCHET Aurélie	Bâti sur terrain propre		12 rue de la chézine - la Pommeraye	886		1
				PLU	Numéro parcelle				
				UHa1	ZM 258				
				UHa1	ZM 88				
IA 044 052 23 00029	15 mars 2023	Monsieur BIORET Philippe 26 rue de Provence 44480 44480	MENGUY	Bâti sur terrain propre		88 RUE DES HERLAINS	7340	38.83	1
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa1	YE 94				
				UBa1	YE 95				
IA 044 052 23 00030	27 mars 2023	Monsieur NAIL Frédéric 1 RUE DE BEARN 44480 44480	Maître Yves BOUDER	Bâti sur terrain propre		1 RUE DE BEARN	600		2
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa1	BM 877				
				UBa1	BM 878				
IA 044 052 23 00031	30 mars 2023	Monsieur LEMAUX Mickaël André François 12 Rue Lavoisier 44480 44480	LESBATS	Bâti sur terrain propre		12 Rue Lavoisier	346		2
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa1	BM 1296				
				UBa1	BM 1299				
IA 044 052 23 00032	31 mars 2023	Monsieur ROLLIN Cédric 9 rue de Provence 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre		9 rue de Provence	256		2
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa1	BM 386				
IA 044 052 23 00032	31 mars 2023	Monsieur ROLLIN Cédric 9 rue de Provence 44480 44480	NOTAIRES PRESQU'ILE ASSOCIES	Bâti sur terrain propre		9 rue de Provence	256		2
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa1	BM 386				
IA 044 052 23 00033	3 avr. 2023	Madame GLOTAIN épouse KLEIN Nadine 51 route de Crossac 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Non bâti		rue des Marais	609		
				PLU	Numéro parcelle				
IA 044 052 23 00034	4 avr. 2023	Madame CARTERON épouse PARMENTIER Patricia 138 route de Saint-Marc 44600 44600	SELARL ESSIRARD LUCILE	Bâti sur terrain propre		9 rue des Primevères	808		2
				PLU	Numéro parcelle				
				UBa3	YE 231				

IA 044 052 23 00034	4 avr. 2023	Madame CARTERON épouse PARMENTIER Patricia 138 route de Saint-Marc 44600 44600	SELARL ESSIRARD LUCILE	Bâti sur terrain propre	9	808	rue des Primevères	2	
				PLU					Numéro parcelle
				UBa3					YE 231
IA 044 052 23 00035	4 avr. 2023	Monsieur GARNIER Tony 63 La Sencie 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	63	738	La Sencie	2	
				PLU					Numéro parcelle
				UHa1					ZN 520
				UHa1					ZN 523
				UHa1					ZN 524
				UHa1					ZN 526
UHa1	ZN 527								
UHa1	ZN 529								
IA 044 052 23 00036	4 avr. 2023	Madame DESBOIS Marie-Annick 49 route de Crossac 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Non bâti	Champ du Jeu	6320	4		
				PLU				Numéro parcelle	
				UHa1				ZB 96	
IA 044 052 23 00038	13 avr. 2023	Monsieur FOURAGE David 120 L'Ormois 44480 44480	Jean-Louis LESBATS et Pierre BIHAN	Bâti sur terrain propre	66	235	avenue André Pellissier	1	
				PLU					Numéro parcelle
				UBa1					BM 191
IA 044 052 23 00040	17 avr. 2023	Monsieur TOUSSAINT Loïc 20 rue des Ecoles 44480 44480	OFFICE NOTARIAL TRANSATLANTIQUE	Bâti sur terrain propre	20	515	rue des Ecoles	2	
				PLU					Numéro parcelle
				UAa2					BI 289

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions et opérations de déclarations d'intention d'aliéner présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire

Nous avons, je crois, deux questions.

Mais, avant, je voudrais attirer votre attention sur l'information que vous avez dû recevoir sur la convocation du Conseil Municipal exceptionnel, le 9 juin, à 18 heures, jecrois, pour élire les grands électeurs, les 15 grands électeurs de Donges, qui devront voter au scrutin des Elections Sénatoriales, en septembre.

Ce Conseil Municipal ne sera consacré qu'à cette élection des grands électeurs. La date qui nous est imposée par la Préfecture ne permet pas de rajouter des libérations. Nous avons toujours le Conseil, prévu, je crois le 22 juin.

Donc, nous ne pourrons pas mixer cette réunion avec d'autres sujets, cela sera très ponctuel. Par contre, les choses seront très formalisées, c'est à dire que les listes devront être présentées, avant le début de la réunion. Si les listes sont présentées après l'ouverture de la séance, elles ne seront pas valables et dans l'intérêt des services de la Ville, et notamment du service Administration Générale, il serait bon que les listes puissent être données à l'avance, le temps de pouvoir les reproduire. Parce qu'il y aura un vote avec des enveloppes.

Il faudra que les bulletins fassent la même taille et les listes doivent être composées de 15 titulaires et 5 suppléants, au maximum. Je crois qu'une liste peut être incomplète. Les listes devront être déposées, enfin si possible, avant et devront être composées de façon alternée, comme pour les élections municipales : un homme, une femme, un homme, une femme, un homme, une femme, c'est obligé, c'est la règle.

Monique va apporter des éléments...

Madame Monique PIRAUD

Sur les listes, il doit y avoir le nom, les prénoms, le sexe, le domicile, la date et le lieu de naissance de l'intéressé et faite par ordre de présentation des candidats.

Monsieur le Maire

Une note va vous être envoyée par le service, pour préciser les détails, assez prochainement, je crois, en début de semaine prochaine.

Chacun recevra une note qui précisera les conditions dans lesquelles il faut présenter les listes, parce que les choses sont très formelles. C'est un Conseil qui aura lieu uniquement pour élire et nous n'aurons pas le droit de débattre. Nous devons voter, c'est tout.

Donc, c'est une information que je voulais porter à votre connaissance et évidemment, il est vivement souhaité que le quorum soit atteint, lors de ce conseil un peu spécial, parce que, sinon cela nous reporterait au mardi suivant, ce qui serait dommage.

Madame Monique PIRAUD

Les élections auront donc lieu après, en septembre, le 24 septembre, à la Préfecture de Nantes et là, sauf cas majeur de maladie, hospitalisation, ce sont les seules excuses, pour ne pas aller voter, car le vote est obligatoire.

Monsieur le Maire

Donc, si l'on se présente pour être élu grand électeur, il faut être sûr d'être disponible le 24 septembre, pour aller à Nantes, à la Préfecture. C'est toujours un dimanche.

La dernière fois, c'était en 2017, nous étions déjà allés à la Préfecture. Avant, cela se faisait au Tribunal et maintenant cela se fait à la Préfecture, dans le grand salon, à l'étage. Dans le passé, je suis allé à l'ancien Tribunal en 1992, au nouveau Tribunal en 2001, Quai François Mitterrand, et puis maintenant, c'est à la Préfecture.

Monsieur Vincent MIAULT

Je voulais vous demander, dans la mesure où l'on ne pourrait pas être présent au Conseil Municipal, avons-nous la possibilité de se faire remplacer, quand même ?

Monsieur le Maire

Vous pouvez donner un pouvoir, mais un seul pouvoir par conseiller.

Madame Monique PIRAUD

« Oui », un seul pouvoir par conseiller.

Monsieur le Maire

Nous allons passer aux questions.

Monsieur le Maire

Une question sur l'OSCD posée par Monsieur DELALANDE.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Elle est très simple. Nous souhaitons avoir une information sur les négociations en cours avec l'OSCD, où en êtes-vous ?

Monsieur le Maire

Nous avons deux élus qui siègent dans les instances. Il y a Yveline et Tony. Tony, peux-tu commencer ? Yveline va compléter et puis moi, je viendrai rajouter.

Monsieur Tony LETILLY

Concernant l'OSCD, la Commune est dans l'attente du bilan d'activités, que ce soit qualitatif ou quantitatif, des activités mises en oeuvre sur l'année 2022 pour que nous puissions effectivement solder la subvention 2022.

Concernant 2023, elle sera dans la même trame que 2022 et nous allons travailler, tout au long de l'année 2023, pour pouvoir établir le projet social 2024-2027, pour la fin du mandat.

D'ailleurs, dans ce cadre-là, la CAF organise une réunion, le 26 mai, avec nous, les représentants de la Commune, l'OSCD, mais aussi le Service Départemental à la Jeunesse et au Sport, la Fédération des Centres Sociaux et le Conseil Départemental, pour pouvoir commencer à travailler sur ce projet 2024-2027.

Est-ce que, Yveline, tu as d'autres éléments à apporter ?

Madame Yveline LECAMP

Je vais rajouter que j'ai participé, le 2 mai, au Bureau de l'OSCD, que tout s'est bien passé. Les échanges ont été tout à fait courtois et je pense que nous allons dans le bon sens. Nous avons encore des échanges à avoir.

Le 16 mai, avec Tony, nous allons au Conseil d'Administration, donc nous pourrons vous donner d'autres explications après.

Monsieur le Maire

Moi, j'ai eu un échange avec le Président de l'OSCD, hier matin, par téléphone et c'était très constructif. Ce n'est pas terminé, parce que, comme l'a dit Tony, il y a ce problème pour le solde de la subvention 2022. Il y a cette demande d'un bilan d'activité, non pas d'un bilan financier. Ce n'est pas un document financier qui est demandé, c'est un bilan d'activité, avec chiffres de fréquentation, etc... pour vérifier et faire l'ajustement de la dernière tranche de la subvention 2022. Donc, c'est cela qui pose actuellement problème.

Par contre, pour le reste, il y a des choses qui évoluent, mais ce n'est pas à moi d'en parler. Il y a des choses qui vont évoluer et je pense, que le Président et le Bureau communiqueront là-dessus. Mais, ce que je veux dire, c'est que nous sommes sur une trajectoire qui va dans le bon sens.

Tout n'est pas réglé encore. Il y a des sujets qui sont encore à traiter, qui ne sont pas des sujets assez ponctuels, mais pas neutres mais globalement, nous sommes dans un état d'esprit constructif et en tout cas, à la demande de l'OSCD, j'ai envoyé un courrier confirmant le montant de la subvention voté par le Conseil Municipal.

Donc, c'est une enveloppe, parce que l'ajustement va se faire à l'intérieur de cette enveloppe. Il y a encore du travail mais, comme l'a dit, Tony, il y a une réunion fin mai avec les partenaires. Je pense que nous allons continuer d'avancer dans ce sens-là et que l'OSCD prend des mesures aussi de son côté pour s'organiser dans cette nouvelle configuration. Voilà, nous sommes dans une dynamique qui, pour l'instant, je pense, est positive, même si tout n'est pas réglé.

Monsieur le Maire

L'autre question, c'était sur le Bureau de Poste.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

On refait les trois quarts d'heure de débat, sur le sujet, en début de réunion.

Monsieur le Maire

Vu l'heure, cette réponse me rassure.

Monsieur Ghislain BAUDICHAUD

Merci.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il n'y avait pas d'autres questions.

Monsieur Vincent MIAULT

J'ai une question très simple que je n'ai pas posée par écrit, mais je pense qu'elle ne mérite pas non plus, une préparation énorme pour la réponse.

C'est simplement, de savoir pourquoi le drapeau ukrainien ne flottait plus sur la place de la Mairie ?

Monsieur le Maire

Il est arrivé que ce soit le drapeau, le « Gwen ha Du », qui ne soit pas là. Il est arrivé que ce soit le drapeau de Donges, « l'Or et l'Azur », qui n'y soit pas. Là, c'est le drapeau ukrainien, parce qu'avec les tempêtes, les drapeaux sont assez régulièrement déchirés ou leur durée de vie est malheureusement limitée.

Donc, il est arrivé déjà dans le passé, que le drapeau ukrainien soit enlevé, parce qu'il avait été déchiré. Je me souviens que Viviane avait récupéré un « Gwen ha Du » trempé, un jour de tempête. Eh bien là, c'est le cas, nous ne l'avons pas changé. Nous n'allons pas parler du drapeau européen, parce que c'est un débat. Il y était d'avance. Nous l'avons enlevé pour mettre le drapeau ukrainien, mais il n'y a pas de volonté, nide changement vis-à-vis de l'Ukraine, vous vous doutez bien.

Merci à tous et bonne fin de soirée.

CLOS ET ARRETE LES DITS JOUR, MOIS ET AN
